



PROCES VERBAL

RÉUNION PUBLIQUE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 12 octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 6 octobre 2023 s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer Monsieur Fabien Bonnafoux, secrétaire de séance.

Après les votes, Monsieur Fabien Bonnafoux est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas Polski, Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy, M. Didier David, Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex, M. Stéphane Poulet, Mme Isabelle Depagneux-Segaud, M. Jean-Paul Genieys, Mme Chantal Carrié, M. Alain Brunetti, Mme Marie-Pierre Parini, M. Jacques Bisch, M. Charlie Ferrero, Mme Noëlle Dyot-Gerardin, M. Alain Junguené, Mme Annabel Beccatini-Gesrel, Mme Fabienne Bermond, Mme Sylvie Daniel, M. Christophe Bosio, M. Gilles Ugolini, M. Laurent Portelli, Mme Sophie Bournot, Mme Marion Troyat, Mme Sabrina Missud-Guillet, M. Mohamed Abdelaziz Tafer, M. Fabien Bonnafoux, M. Jean-Marie Fort, Mme Isabelle Martello, M. Didier Razafindralambo, Mme Annick Meynard, Mme Virginie Escalier, M. Guy Ferrandez.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Maurice Bernardi représenté par M. Charlie Ferrero

Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex

Secrétaire de séance : Monsieur Fabien Bonnafoux

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 31

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Conseil Consultatif de la Vie Communale

1 - Rapport d'activité du Conseil Consultatif de la Vie Communale 2021-2023

Education

2 - Approbation des statuts de la Caisse des écoles

3 - Désignation des délégués du Conseil municipal à la Caisse des Ecoles

4 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2022-2023

5 - Aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par dérogation scolaire – année scolaire 2023-2024

6 – Signature de la convention de partenariat avec la mission locale Nice Côte d'Azur

Finances

7 - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

8 - Retrait du groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

Aménagement

9 - Site Pégons / Fonsery - Approbation et lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier »

Ressources Humaines

10 - Revalorisation de la participation à une complémentaire santé labellisée pour les agents communaux

11 - Revalorisation des titres restaurant

12 - Mise à jour des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps

13 - Mise à jour des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et heures complémentaires

14 - Temps de travail – rémunération des agents communaux amenés à pratiquer une surveillance et un accompagnement nocturne lors des séjours adultes/enfants

Intercommunalité

15 - Modification statutaire - Actualisation du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur

16 – Adhésion de Tourette-du-Château à la Métropole Nice Côte d'Azur

Logement

17 – Opération Rive Gauche tranche 2 - Subvention accordée à Grand Delta Habitat pour l'acquisition en VEFA de 8 LLS sis 2 bd Général de Gaulle

Institutions

18 - Mandat spécial pour représenter La Trinité au congrès des Maires

Santé

19 - Création d'un Conseil local en santé mentale

INFORMATION

Rapport d'activité Sivom Val de Banquière 2022

DECISIONS MUNICIPALES

N°15-23 - Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes pour l'acquisition de matériel informatique pour la médiathèque les quatre-chemins dans le cadre du schéma départemental de développement de la lecture publique 2022-2025

N°16-23 - Réalisation contrat prêt Caisse des Dépôts et Consignation d'un montant de 800 000 € - Financement et rénovation des écoles

N°17-23 - Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes pour acquisition de mobilier pour la médiathèque

N°18-23 - Demande de subvention au Département des Alpes-Maritimes pour la réalisation de travaux de rénovation du rez-de-chaussée de la médiathèque

N°19-23 - Demande de subvention au titre de la rénovation du patrimoine auprès du conseil départemental des Alpes-Maritimes – restauration/conservation du tableau « Le couronnement de la Vierge » de l'église de La Très Sainte-Trinité

N°20-23 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert – rénovation énergétique du groupe scolaire LEPELTIER

N°21-23 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert – rénovation énergétique bâtiment de l'Eau Vive

XXXXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Avant de procéder à l'ouverture de nos débats, je voulais d'abord remercier chaleureusement le très grand nombre de citoyens trinitaires qui assistent à cette séance en direct. Nous sommes habitués maintenant depuis de nombreux mois que les Conseils municipaux soient suivis, mais suivis en direct et notamment sur le site de la ville, mais aujourd'hui c'est un moment particulier. Nous allons présenter tout à l'heure le rapport de notre Conseil Consultatif de la Vie Communale et donc, nous avons invité les membres de ce Conseil à assister à ce Conseil municipal et donc, je remercie très chaleureusement tous ces conseillers du Conseil Consultatif de la Vie Communale qui nous font l'honneur d'être présents. Et sans plus tarder, je vais ouvrir notre séance et passer la parole à Monsieur le secrétaire pour qu'il procède à l'appel. Vous avez la parole monsieur Bonnafoux.

Monsieur Bonnafoux :

Bonsoir.

Le secrétaire de séance procède à l'appel.

Monsieur Bonnafoux :

Le quorum est atteint monsieur le Maire.

XXXXXXXXXXXX

Monsieur le Maire :

Je vous remercie, nous pouvons donc régulièrement délibérer. Avant d'entamer nos débats, je vous propose que nous ayons un moment de recueillement en solidarité avec les victimes de l'attaque terroriste perpétrée par l'organisation islamiste du Hamas survenue sur le territoire de l'État d'Israël le 7 octobre. Parmi les victimes d'après les dernières informations dont nous disposons, 11 de nos compatriotes français ont été tués, 18 disparus. Le massacre prémédité et acharné de victimes civiles, enfants, femmes, hommes, la prise en captivité d'otages de tous âges dont les images nous parviennent sont d'une violence insoutenable. Quelles que soient

nos opinions politiques, quel que soit le regard personnel influencé par sa sensibilité que chacun peut porter sur le conflit entre israéliens et palestiniens, vieux de ¾ de siècle et dont nous allons de toute évidence continuer à vivre de nouveaux et terribles épisodes, quiconque est empreint d'humanité ne peut regarder ce qui s'est passé qu'avec le cœur brisé. Alors que les inévitables représailles vont amener d'autres souffrances, ayons à cœur dans notre pays de ne pas nous diviser, mais de placer la fraternité républicaine au-dessus de nos différentes sensibilités. En souvenir de tous ces innocents sauvagement assassinés, de ces cadavres profanés en fraternité de ces enfants, de ces femmes, de ces hommes capturés, terrorisés, humiliés, je vous demande que nous respections une minute de silence.

080808080808

VOTE DU PROCES-VERBAL DU 27 JUIIN 2023

Monsieur le Maire :

J'invite à présent l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 27 juin 2023. Y a-t-il des observations ? Madame, vous avez la parole.

Madame Escalier :

Bonsoir. J'avais deux questions concernant des points qui ont été abordés sur le procès-verbal et au Conseil municipal. Donc, concernant le bassin d'apprentissage, il va être stocké dans deux conteneurs puisqu'au départ vous nous aviez annoncé qu'il allait être stocké sous le boulodrome, mais nous savions que ça n'allait pas être possible donc, il va être stocké dans deux conteneurs. Merci de nous indiquer le coût de l'achat ou de la location de ceux-ci puisqu'ils n'étaient pas prévus. Et ensuite concernant les tarifs des séjours, j'ai indiqué lors du dernier Conseil qu'il n'était pas normal que des familles trinitaires relevant des régimes agricoles et monégasques payent les mêmes tarifs que des familles qui pouvaient bénéficier d'une dérogation dont les enfants pouvaient partir au séjour et vous aviez trouvé ma remarque pertinente et vous aviez dit que vous demanderiez aux services de travailler en ce sens. Je voulais savoir si vous aviez pu avancer sur cette question, merci.

Monsieur le Maire :

Sur le premier point évidemment, compte tenu de la réussite magnifique qu'a été ce bassin d'apprentissage qui a permis aux petits et aux grands de se familiariser avec l'activité aquatique, de répondre aussi à un enjeu de santé publique puisque vous savez que les noyades sont l'une des causes principales chez les jeunes de mort violente, je crois que nous n'avons pas à faire la preuve ici de la réussite qu'a été ce bassin d'apprentissage pendant l'été et donc effectivement, nous souhaitons conserver ce bassin dans des conditions optimales, nous pensions pouvoir le stocker dans des lieux existants, mais les lieux existants les auraient peut-être mis en difficulté d'une conservation parfaite donc, nous avons fait le choix effectivement d'acquérir deux containers. Le montant d'acquisition s'élève à 5000 €, (ils nous permettront de stocker toutes sortes de choses donc) ce qui au regard du budget communal ne représente pas une somme importante. Par ailleurs, concernant les situations sur lesquelles vous nous alertez, évidemment des dispositions ont été prises pour que les choses soient corrigées dès la saison prochaine pour ces séjours . Y a-t-il d'autres observations ? Madame Meynard vous avez la parole. Que l'on donne un micro à Madame Meynard.

Madame Meynard :

Oui. Bonsoir mesdames et messieurs. Donc, ma question est la suivante en complément de Madame Escalier. Ces deux containers vont donc empiéter au niveau des places de stationnement au niveau du parking du Palais des Sports ? C'est la première de mes questions et la deuxième c'est quid de, enfin il me semble que c'est au fond, donc où il était indiqué, installé l'aire de retournement au niveau de, en cas de nécessité d'intervention, au niveau sécurité pompiers ou autres.

Monsieur le Maire :

Oui donc, effectivement de la même manière que l'implantation de la piscine enlevait quelques places que nous récupérons.

Madame Meynard :

D'accord.

Monsieur le Maire :

L'implantation des containers en reprend, mais d'ailleurs moins que celles que nous libérons, premièrement. Deuxièmement, je vous rassure évidemment sur le plan d'évacuation et sur les éléments de sécurisation du parking du gymnase, voilà.

Madame Meynard :

Donc ces containers n'empiètent pas sur l'aire de retournement au niveau des pompiers ?

Monsieur le Maire :

L'aire de retournement est évidemment vérifiée pour que les choses puissent se passer en toute sécurité, conformément au travail que nous menons avec les services municipaux, les services du département dans cette propriété qui, comme vous le savez, est à la fois municipale et départementale.

Madame Meynard :

D'accord, non parce que visuellement c'est l'impression qu'on avait donc, au moins comme il y a des représentants des associations de Trinité Sports, comme ça ils sont peut-être, enfin je ne sais pas si ça vous rassure en tout état de cause.

Monsieur le Maire :

Les représentants des associations avec lesquelles nous sommes en échange quasi quotidien évidemment, savent bien que nous regardons tout cela avec beaucoup de prudence et savent aussi qu'ils ont des interlocuteurs à leur disposition tous les jours pour répondre à leur question. Merci Madame. Y a-t-il d'autres questions sur le procès-verbal puisqu'on est sur le procès-verbal. Madame Martello.

Madame Martello :

C'est juste pour savoir si l'on pouvait ouvrir une fenêtre ou une porte parce qu'on est nombreux.

Monsieur le Maire :

Ouvrir une fenêtre ou une porte. Je crois qu'on a mis la climatisation quand même donc.

Madame Martello :

Non, c'est surtout pour ...

Madame Meynard :

Pour motif de Covid et de grippe.

Monsieur le Maire :

Oui alors, je propose que nous aérions régulièrement, sans aérer en continu puisque nous mobilisons de l'énergie pour la climatisation ce qui serait sans doute plus utile. Donc, que nous aérions régulièrement à visée sanitaire, mais pas en continu et notamment parce que la salle du Conseil municipal, comme tous les établissements qui accueillent des instances officielles et républicaines sont sous la protection de notre police municipale donc, voilà on ouvre de temps en temps et pas en permanence. Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

Vote du Conseil :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4

DELIBERATION N°1 – Rapport d’activité du Conseil Consultatif de la Vie Communale 2021-2023

Monsieur le Maire :

Alors nous allons à présent passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour et donc, je vais passer la parole à Madame Fabienne Bermond qui est la déléguée, justement au Conseil Consultatif de la Vie Communale et qui va nous présenter quelques orientations du rapport d'activité. J'ai en début de séance remercié pour leur présence, les conseillers consultatifs présents. Je veux vraiment les remercier, madame Bermond, de leur travail avec vous parce que cet engagement que nous avons pris de créer cette instance évidemment non obligatoire, consultative par définition, ouverte à tous ceux qui souhaitent donner leur avis de façon plus régulière et plus précise que simplement tel que le prévoient nos institutions, par leur suffrage. Eh bien, cette création de ce conseil a été une grande réussite et vous allez donc nous parler des sujets sur lesquels les conseillers ont travaillé dont nous avons retenu des propositions, tout en ayant en tête comme c'était évidemment dit dès le départ, qu'il s'agit d'une instance consultative et qu'évidemment seul les élus parce qu'ils sont responsables devant les citoyens et leurs suffrages et représentants des citoyens, eh bien sont redevables de leurs engagements. Mais évidemment, cette instance consultative d'ores et déjà en ce mandat, peut être considérée comme une instance utile dont nous nous sommes dotés. Vous avez la parole madame Bermond.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. Mes chers collègues, bonsoir. Le Conseil Consultatif de la Vie Communale est une structure constituée de différents collègues. Cette instance peut s'adapter aux différentes thématiques à aborder. Elle permet de recueillir un avis large ou ciblé. L'objectif étant de mobiliser l'intelligence collective et la créativité des citoyens afin d'alimenter les réflexions sur l'action publique. Nous avons constaté et pouvons collectivement féliciter l'investissement constant des conseillers et la qualité de leurs travaux. Ainsi, la décision politique a pu judicieusement être éclairée par les points de vue, les idées, les propositions et l'expérience des acteurs de différents collègues. Il y a eu à ce jour trois sessions du Conseil consultatif pour travailler sur trois grands dossiers. La première session portait sur la sécurisation et l'embellissement du centre-ville et sur la régulation du stationnement et s'est faite en deux temps. Pour la première séquence, chaque collègue s'est réuni séparément et des groupes de travail se sont constitués afin d'étudier le plan sur le projet. Une présentation globale uniforme a été faite dans l'ensemble des collègues. Malgré ce sujet de nature technique, les conseillers se sont investis et ont rendu un travail cohérent puis une deuxième séquence en réunion plénière avec une séance questions-réponses où un conseiller choisi par son collègue a présenté la synthèse de leur travail avec leurs propositions et leurs interrogations auxquelles des réponses ont été données par la municipalité. Dans le rapport vous trouverez la synthèse des analyses par thématique des différents collègues et le nombre très significatif de propositions qui ont été prises en compte. L'objet de la deuxième session était le projet de la salle culturelle et des festivités avec quatre thèmes : la salle de spectacle et ses équipements, les usages de la salle de spectacle, les espaces extérieurs et l'insertion dans le paysage, le hall d'accueil et ses utilisations. Une première réunion s'est tenue où il a été fait au conseiller, une présentation générale du projet lors d'une séance plénière en juin 2022 avec une séquence questions-réponses également. Enfin, une réflexion devait être menée par les conseillers durant l'été et nous retourner leurs contributions sous forme de tableau. L'administration a collationné et compilé les documents. Ce recueil a permis aux élus d'être éclairés sur les attentes formulées par les conseillers et de faire des choix en conséquence lors des différentes séances d'arbitrage réglementaire sur l'élaboration du centre culturel. Une deuxième réunion s'est tenue en janvier 2023 avec une présentation du projet retenu lors du concours d'architecte. Là encore de nombreuses propositions ont été retenues. Enfin, la dernière session du Conseil consultatif en juin 2023 avait pour objet l'aménagement des espaces extérieurs en centre-ville, le jardin Tagnati, les espaces devant l'école Victor Asso, la médiathèque, l'école Vira Souleu et de l'allée des Gerles. La réunion s'est tenue à la médiathèque afin d'être sur site et le travail s'est fait par petits groupes de quatre ou cinq issus des différents collègues et mélangés de manière aléatoire. Des plans matérialisant les zones à aménager ont été remis aux conseillers afin qu'ils puissent effectuer des propositions sur les différentes zones avec des repères couleurs. Vous trouverez dans le rapport également les propositions

des conseillers. En conclusion, je tiens à exprimer ma sincère gratitude aux conseillers pour leur engagement, pour la qualité de leur réflexion, pour le temps consacré au Conseil consultatif et pour leur envie de participer activement à la vie citoyenne à La Trinité. Je vous dis un grand merci et je vous précise que la semaine prochaine, on vous enverra le rapport complet, voilà comme ça vous aurez le retour de votre travail. Alors, on a retenu 35 propositions, je ne vais pas toutes les énumérer. Par exemple, je peux vous dire, je peux vous en donner quelques-unes. Pour la circulation et le stationnement voilà, on a mis en place la vignette vacances temporaires pour les Trinitaires, ça c'est vraiment une idée qui est ressortie du Conseil consultatif, c'est pour les Trinitaires qui reçoivent des amis ou de la famille. La prolongation des arrêts-minutes qui étaient au préalable de 20 minutes est passée à 30. Il est en étude avec le Département, la création d'un garage à vélo au collège et au Palais des Sports, voilà je ne vais pas toutes les énumérer, vous les aurez. Je peux vous dire pour la salle culturelle, on a intégré une ossature en bois et béton de terre qui aura une très faible empreinte carbone et plus durable que le béton. Nos conseillers se posaient beaucoup de questions de tout ce qui était environnement, voilà. On a aussi l'intégration d'une forte dimension acoustique, ça aussi c'était une préoccupation qui est ressortie avec la présence d'un acousticien qui sera dans l'équipe de maîtrise d'œuvre. On a préservé la modularité de l'équipement pour les Trinitaires, les associations, les spectacles afin de prioriser la polyvalence, comme c'était demandé. La végétalisation des espaces extérieurs en privilégiant la circulation naturelle c'est-à-dire sans clôture, ni barrière, voilà. Toutes ces propositions vous les aurez quand on vous enverra le rapport. Eh bien, je vous dis encore bravo et puis bon, il va y avoir d'autres sessions où on va approfondir encore tout ce travail merci.

Monsieur le Maire :

Merci beaucoup pour ce travail à tous. Ceux qui nous regardent de leur écran ne voient pas forcément la composition de la salle, mais moi qui les vois, qui les ai en face à face, je peux vous dire que voir d'aussi nombreux jeunes dans la salle du Conseil municipal, je dis ça sans être déplaisant pour les moins jeunes parce qu'évidemment ils sont là aussi, mais ça n'est pas si fréquent de voir la jeunesse justement, côtoyer les autres générations pour travailler ensemble sur des sujets d'intérêt communal et moi ce que je noterais parmi 1 000 autres choses, mais vraiment ce que j'ai retenu c'est que j'ai eu l'impression que de mois en mois cette instance prenait une forme de maturité et je me souviens notamment de la dernière séance à la médiathèque. On voyait qu'il y avait vraiment quelque chose qui prenait sens, très concret avec voilà, des avis qui sont extrêmement structurés, extrêmement pensés, extrêmement légitimes et évidemment on l'a dit depuis le départ, le but de ce type de consultation ça n'est pas de faire plaisir à tout le monde et que le dernier qui a parlé ait raison, mais c'est de recueillir en permanence l'avis des forces vives pour aiguillonner, enrichir, structurer l'action municipale et sa réflexion et donc vraiment merci beaucoup pour ce travail qui se continue. Y a-t-il des observations des conseillers municipaux ? Madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Au nom de notre groupe « La Trinité qui vous ressemble », nous voulons remercier donc les membres du Conseil consultatif qui comme nous, sont pour l'amélioration du cadre de vie du territoire trinitaire. Ce Conseil Consultatif comme nous venons de l'entendre, ne ferait qu'appliquer les propositions donc, des usagers trinitaires récoltées lors de réunions, débats ou que sais-je. Du coup, l'opposition que nous sommes, contestant à juste titre ce véritable strike qui se déroule à La Trinité se trouve simplement opposée à la volonté dudit conseil consultatif. Donc, à une partie des Trinitaires, la ficelle est un peu grosse. Beaucoup d'espoir, mais pour quel résultat ? Les exemples foisonnent. Je vais vous en donner quelques-uns. Le quartier Sainte-Anne au niveau de la circulation, époustouflant ! des zones bleues, un sens de circulation, voie unique, sens interdit, devant l'école Delahaye, les parents en arrivent même à se battre. Le cœur de ville, on est maintenant dans une ville aquarium. On tourne en rond. Les riverains subissent une pollution sonore, olfactive, visuelle, atmosphérique sans précédent et les commerçants eux ont une perte conséquente sur leur chiffre d'affaires, 30 à 40 % de baisse à cause d'un stationnement impossible aux abords de leur commerce. Le boulevard Général de Gaulle, concernant sa partie haute, un risque d'accident et de paralysie lors du moindre incident. Et oui, il n'y a malheureusement plus d'échappatoire. En ce qui concerne sa partie basse, un manque de visibilité notable pour les sorties des rues et impasses perpendiculaires. La piste cyclable, elle est inutile pour les Trinitaires selon son tracé. Pensez-vous effectivement que les usagers vont aller faire leur courses en vélo jusqu'à Auchan ou alors vont chercher leurs frites au McDo. Donc, que dire sinon que ça n'est pas demain que

régulation et fluidité rimeront avec Trinité et tout ce provisoire pour lequel on avait dit qu'il allait durer et qui va durer ainsi que les pauvres arbres et ces pauvres plantes qui souffrent dans leurs bacs. Les 10 bacs qui depuis quelque temps servent de poubelle. Nous voulons si vous voulez, vous indiquer que pour nous les Trinitaires se retrouvent mis devant le fait accompli avec vos seules réponses quand on vous pose des questions qui ne vous conviennent pas : « c'est comme ça et ce n'est pas autrement » ou « ce n'est pas nous, c'est la Métropole ».

Monsieur le Maire :

Jamais, on ne dit cela madame.

Madame Meynard :

Ecoutez, peut-être pas vous monsieur, laissez-moi aller jusqu'au bout de mon intervention.

Monsieur le Maire :

Continuez.

Madame Meynard :

Donc, nous voulons aussi ce soir avoir une pensée pour les Trinitaires qui comme, donc nous, ont reçu leur taxes foncières sans diminution pour leur portefeuille. Effectivement à cause de quoi? A cause de l'augmentation de la taxe des ordures ménagères que vous avez en conseil métropolitain vous et votre Adjointe, madame Baravex soutenue et votée et malheureusement les Trinitaires ne peuvent que constater que leur ville n'est pas plus propre. Oui, vu les problèmes de déjection canine qui sont sur notre commune et les dépôts sauvages qui existent encore. Vite enterrée la tolérance zéro que vous nous aviez annoncée. Bref, plus le discours est enflé et plus les actes sont réduits. Je vous remercie de votre attention. Y a-t-il d'autres observations avant que je puisse vous répondre ? Madame Escalier.

Madame Escalier :

Alors moi lors du Conseil du 14 octobre 2021, je vous demandais de bien vouloir me fournir la liste de la composition des collèges, les six collèges avec le nom des participants à chacun d'eux, je n'ai jamais rien reçu donc, je vous réitère ma demande et ensuite, je voudrais savoir comment sont retenues les propositions lorsqu'on regarde le rapport, il y a un nombre très important de propositions. Comment elles sont retenues par rapport à la liste que vous nous avez fournie ? Merci.

Monsieur le Maire :

Merci pour ces questions précises. Alors pour répondre d'abord sur vos questions très factuelles, sur la liste des conseillers consultatifs, alors comme évidemment on crée une instance, elle est moins bordée juridiquement que ne peut l'être une instance officielle donc, je me tourne vers les services en pensant qu'il n'y a pas d'obstacle à priori à ce que l'on vous communique la liste, mais peut-être faudra-t-il s'assurer qu'on est recueilli le consentement. Bon, en même temps le conseil consultatif est une instance que nous avons voulue publique donc, je ne crois pas qu'il y ait d'obstacle à ce qu'on vous communique la liste et d'ailleurs beaucoup sont là aujourd'hui, ils se montrent et ils sont là plutôt pour être des citoyens actifs et voilà. Bon, concernant votre question de comment sont retenues les propositions. C'est ce que je disais en introduction et c'est le contrat qui est très clair entre le conseil municipal qui a voulu créer et c'était un engagement que nous avons pris, une instance facultative consultative et puis les conseillers, c'est qu'évidemment les conseillers ce sont des volontaires, ils ne procèdent pas d'une légitimité. On ne peut pas aller dans la rue et dire : « c'était le conseiller consultatif qui a dit qu'on ferait comme ça ». Moi quand je vais dans la rue, je sais qu'avec ce conseil municipal j'ai été élu, que 6 ans plus tard je me représenterai ou pas devant les électeurs et que ce sont eux qui décideront de faire confiance ou pas à un programme. Donc, il n'y a pas de légitimité automatique des propositions. Ces propositions, elles viennent enrichir une réflexion. Ce qui est intéressant c'est que comme c'est une instance collective, on voit bien comment des propositions peuvent être le plus consensuelles possible et d'autres sont un peu plus individuelles et donc, selon ce qu'on perçoit collectivement de cela, selon aussi comment on confronte ces propositions à la faisabilité technique, financière eh bien, on retient ou pas des propositions. C'est un contrat moral entre le conseil consultatif et le conseil municipal que nous essayons d'appliquer, mais que finalement nous appliquons en avançant parce que c'est cela qui est aussi très enrichissant dans le travail

des femmes et des hommes qui sont dans cette salle derrière nous, eh bien, c'est que nous apprenons ensemble, nous avons créé quelque chose ensemble. Cela fait peut-être la transition avec la réponse que je dois à madame Meynard où je vois effectivement, voilà, des interpellations négatives, des reproches et puis une forme de posture que vous semblez avoir comme si vous déteniez la vérité et la vérité des Trinitaires. Bon je parlais tout à l'heure de la légitimité démocratique du suffrage, il me semble qu'alors que vous étiez Adjointe à la proximité, si les Trinitaires avaient fait confiance à votre vision eh bien, peut-être vous auraient-ils reconduit dans vos fonctions. Cela n'a pas été le cas. Nous verrons lors du prochain renouvellement, mais en tous les cas autorisez-nous à considérer vos remarques très agressives et très négatives contre le travail qui est fait avec une forme de distance. Pour vous répondre point par point. Sur le quartier Sainte-Anne et évidemment, les modifications qui ont été faites à l'occasion des travaux notamment pour la régulation du stationnement parce que et d'ailleurs nous réunirons les habitants du quartier Sainte-Anne qui le souhaitent dans quelques jours dans une réunion de quartier là aussi, parce que ça fait partie de la démocratie participative que nous avons voulue instaurer qui ne s'appuie pas seulement sur le conseil consultatif, mais qui s'appuie aussi sur des réunions de quartier donc, nous aurons une réunion de quartier fin octobre où nous échangerons à la fois sur l'expérience là des quelques semaines les plus difficiles lors desquelles les travaux se sont tenus à proximité entre le rond-point des amis de la Liberté et l'avenue Sainte-Anne où les choses ont été difficiles, où des places de stationnement avaient été provisoirement supprimées que nous avons d'ailleurs réintroduites et où des modifications ont été faites sur la voirie, sur les places de stationnement et justement parce que nous sommes à l'écoute, parce que nous observons et parce que ce type de décisions quand nous les prenons, elles peuvent être ajustées, eh bien nous allons revoir les habitants et nous allons ajuster et modifier. Et notamment, pour ne pas s'appesantir trop longtemps sur un seul quartier, mais qui a son importance, nous allons avoir des propositions à faire aux habitants du quartier sur des modifications de sens de circulation et notamment des choses qui nous reviennent très régulièrement comme des aspirations voilà, qui n'ont jamais changé depuis des années et des années, y compris quand d'autres étaient aux responsabilités et que nous, nous souhaitons voir évoluer si c'est nécessaire parce que le plus facile est de ne rien faire. Je ne sais pas si c'est facile ou difficile d'ailleurs parce que quand on ne fait rien comme vous aviez choisi de le faire, eh bien voilà, parfois voilà. Donc parfois, il apparaît comme plus facile de ne rien faire. Nous, nous avons fait le choix en nous appuyant sur les avis des Trinitaires eh bien, de proposer des modifications et éventuellement des adaptations. Donc, je ne suis pas d'accord avec vous, mais beaucoup d'autres ne seront sans doute pas d'accord avec vous, quand vous dites que ce que nous faisons amène de la pollution supplémentaire. Cela n'est pas ce que nous pensons et cela n'est pas non plus ce que nous constatons. J'étais il y a quelques jours avec des amis qui habitent au jardin de La Trinité, vous voyez à l'angle entre la rue Scoffier et le boulevard Suarez qui me disaient : « écoutez, on revit parce que voilà, il y a une file de voiture de moins, les voitures sont à distance de nous ». On a mis de la végétation qui même si, à cet endroit est en pot parce qu'évidemment quand nous allons aménager, les conseillers consultatifs le savent parce qu'ils ont travaillé là-dessus, quand nous amènerons de l'autre côté autour de la salle, etc. nous pourrions planter, mais là évidemment, on est dans quelque chose de provisoire tant que la salle n'est pas là et donc, nous avons mis des végétaux en pot qui ont vocation à être plantés. Par contre, là où nous sommes en train d'agir au sud de la ville entre le rond-point des amis de la Liberté et l'entrée sud de la ville sur les 2 km et demi, 3 km, eh bien, nous allons planter des dizaines et des dizaines et des dizaines d'arbres en pleine terre.

Madame Meynard :

Que vous êtes en train d'arracher.

Monsieur le Maire :

.. et donc, nous allons, non ! Partout où nous arrachons, nous replantons. Nous n'arrachons pas, nous déplantons pour replanter de façon harmonieuse et nous allons replanter. Donc, évidemment que l'objectif, mais, moi je vous ai laissé parler donc laissez-moi parler si vous voulez aussi. Laissez-moi parler. Donc, évidemment sur la pollution c'est pour l'inverse que nous travaillons. Evidemment, vous évoquiez le commerce de proximité. Bon, moi je me souviens de la décision que vous aviez prise de refaire ici le boulevard Général de Gaulle, des pavés que vous aviez mis et puis finalement que vous aviez fait enlever, des manifestations des commerçants que vous n'écoutez pas, ça je m'en souviens. Nous, nous avons fait l'inverse c'est-à-dire que nous avons permis que dans notre conseil consultatif, il y ait les forces économiques de la ville et ça veut pas

dire qu'ils ont été d'accord sur tous les aspects et justement ils ont eu cet espace-là pour s'exprimer. Mais aujourd'hui évidemment, au moment où les travaux se déroulent, évidemment que nous savons qu'à tel ou tel moment cela pénalise à l'instant T tel ou tel commerce sur son stationnement juste devant chez lui. Sauf qu'avec chacun d'eux, non seulement nous avons travaillé en amont, mais en plus nous continuons de travailler au jour le jour y compris avec ceux que vous cherchez à énerver en allant prêter une oreille non pas attentive, mais polémique pour essayer de leur dire qu'il y a des problèmes là où au contraire, nous avons avec eux travaillé à des solutions ; parce qu'avec chacun des commerces, avec chacun des professionnels, avec chacun des professionnels de santé et j'étais il y a encore quelques minutes en lien avec des professionnels de santé du 66 boulevard Général de Gaulle qui sont justement là où nous sommes en train de terminer les travaux. Eh bien, nous allons rendre des places de stationnement parce que la régulation des places de stationnement, le passage en zone bleue pour qui ça a été le plus douloureux ? Davantage pour toutes les voitures ventouses, pour tous les habitants de la vallée, de l'Ariane qui avaient décidé que La Trinité était leur parking bien gardé et gratuit. Cela a été plus pénible pour eux que pour les Trinitaires parce que nous avons libéré des places et nous allons continuer d'en libérer et vous verrez que vous continuerez d'avoir de bonnes surprises parce que nous créons des places ici nous en avons créé 40 arrêts minute pour le commerce de proximité. Il n'y a pas un seul jour où un commerçant ou un client ou un usager des services publics ne me disent pas : « Qu'est-ce que c'est pratique d'avoir toutes ces places d'arrêts minute, quand je vais à la poste, quand je vais à la boulangerie, etc. ». Nous avons créé des places, mais les conseillers consultatifs communaux qui sont là savent que le travail que nous faisons ensemble cela n'est pas avec des œillères de l'instant, en nous disant : « Il y a une place là, il y a des travaux là ». C'est avec une vision d'avenir où nous savons que nous définissons un cap, nous définissons des objectifs pluriannuels, une vision de la ville que nous avons de l'avenir et puis, nous la confrontons au présent à l'immédiateté, au court terme, au moyen terme, au long terme. C'est ce travail positif et pas négatif, confiant dans l'avenir et pas sceptique, confiant dans les autres et pas cynique. C'est cela que nous faisons avec les conseillers consultatifs et là aussi cela aurait été plus facile de ne pas créer de conseil consultatif et de dire comme vous le dites, comme vous le disiez à l'époque plutôt parce que nous on n'a jamais dit ça : « C'est comme ça ! ce n'est pas autrement ! c'est hors sujet ». Je me souviens dans cette salle à chaque fois qu'on posait une question et d'autres en sont témoins : « C'est hors sujet ! ne parlez pas de cela ! ». Vous annulez des réunions. Non, nous au contraire, nous voulons nous confronter avec le Conseil consultatif, avec les réunions de quartier, avec les échanges. Nous voulons nous confronter et ajuster quand il le faut. Vous l'avez vu, nous avons fait des ajustements et là où vous et quelques-uns s'inquiétaient parfois avec bonne foi, parfois avec mauvaise foi, de ce qui allait se passer à la rentrée. On nous avait dit : « Ah la rentrée , cela va être l'apocalypse ! » Je dis cela parce que je ne veux pas dire des gros mots en séance. « Qu'est-ce que ça va être à la rentrée ! » Eh bien, la rentrée est arrivée et puis finalement, elle est arrivée le lundi, on s'est dit, tout le monde n'est pas rentré le lundi, puis le mardi, tout le monde n'est pas rentré le mardi et puis le jeudi, le vendredi et puis les semaines se sont écoulées et on s'est rendu compte que, non seulement cela n'était pas pire qu'avant, mais qu'en plus notamment sur le boulevard Suarez avec la suppression des feux, avec la suppression des « tourne » à gauche et des cisaillements, même si ça a modifié des habitudes eh bien, ce que nous constatons et objectivement parce qu'on a des caméras c'est que c'est plutôt plus fluide qu'avant. Mais surtout, surtout, nous allons continuer d'améliorer, continuer de nous confronter, continuer d'écouter les critiques, les aiguillons pour pouvoir modifier et ajuster et c'est cela le sens du conseil consultatif de ce que nous avons voulu, non pas pour avoir des bénis-oui-oui et je peux vous dire que tous les gens dans cette salle, j'en connais quelques-uns et j'en ai découvert d'autres, sont loin d'être des bénis-oui-oui, ce sont des aiguillons constructifs, utiles et c'est comme cela que nous voyons la démocratie à l'échelon communal, à l'échelon local et c'est comme cela que nous le pensons avec la possibilité de se confronter et avec aussi en tête ce que j'évoquais tout à l'heure, l'idée de la fraternité républicaine, l'idée de l'esprit de concorde, c'est-à-dire l'idée de chercher toujours autant que faire se peut, un dénominateur commun et des solutions qui conviennent au plus grand nombre et à l'intérêt général.

Madame Meynard :

C'est pour cela que vous n'avez pas voulu les élus d'opposition dans le conseil consultatif ?

Monsieur le Maire :

Ah mais évidemment madame ! Alors à ceux qui n'ont pas entendu, je répète ce que vous avez dit madame Meynard dit : « C'est pour cela que vous n'avez pas voulu d'élus d'opposition ? » Mais vous êtes élu, vous êtes au conseil municipal. Vous voyez, cela fait plusieurs minutes qu'on vous a écouté. Là, il s'agissait dans le conseil consultatif de la vie communale de donner la parole à des gens qui ne la prennent pas habituellement, à des gens qui ne sont pas élus et cela n'aurait eu aucun sens que de mettre des élus dans le conseil consultatif. Vous n'avez pas besoin de cela pour vous faire entendre puisque vous êtes au conseil municipal et que contrairement au sort que vous réservez à vos opposants dans le passé, à chaque fois que vous demandez la parole vous l'avez et on vous écoute. Voilà donc, moi je voulais remercier encore une fois les conseillers consultatifs, remercier les Trinitaires de toutes sensibilités, qu'ils aient voté pour nous ou non, qu'ils votent demain pour nous ou non, qu'ils pensent comme nous ou non, les remercier de ce travail en commun qu'ils font pour l'intérêt général, les remercier de leurs critiques. Certains ont mon portable personnel et certains sont des amis, certains ne sont pas des amis, certains sont des voisins ou pas et certains côtoient des élus ou pas. Ils nous envoient des SMS, ils nous envoient des mails, ils nous aiguillonnent, ils nous titillent et ils ont raison. C'est pour cela que nous avons voulu faire cet exercice. Voilà, je vous remercie alors c'est une délibération qui n'appelle pas de vote parce que c'était un rapport et donc, nous aurons l'occasion évidemment de présenter d'autres rapports d'activité et nous aurons évidemment de nombreux autres échanges sur les sujets d'intérêt communal. Je vous remercie et je demande à tous les conseillers municipaux quel que soit le banc où ils siègent, d'applaudir les conseillers consultatifs de la vie communale merci. Merci à tous.

Il s'agit de prendre acte de ce débat, aucun vote n'est nécessaire

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 33

Nombre de présents : 32 – arrivé de monsieur Bernardi à 18h55



DÉLIBÉRATION N°2 - Approbation des statuts de la Caisse des écoles

Monsieur le Maire :

L'ordre du jour appelle l'examen de la délibération n°2 qui concerne l'approbation des statuts de la Caisse des écoles et donc, c'est moi je crois qui rapporte cette délibération. Bon, nous avons évidemment souhaité que la Caisse des écoles qui existait depuis de nombreuses années dans la ville, qui existe d'ailleurs dans de très nombreuses communes, mais qui était en sommeil depuis de nombreuses années, nous avons voulu qu'elle continue d'exister et nous avons voulu lui donner surtout un sens et un sens concret et donc, nous avons choisi de donner à la Caisse des écoles la responsabilité de travailler sur tous les projets qui concernent ce qu'on appelle les politiques volontaristes que mène la commune en matière d'éducation. Vous savez qu'en matière d'éducation eh bien, le cœur du sujet évidemment il est assumé par l'État, par l'Éducation nationale qui est responsable de l'enseignement. Nous, communes, nous sommes responsables de tout ce qui entoure l'école et notamment des bâtiments communaux. C'est la noblesse de l'action communale que d'avoir en charge l'école communale et donc, nous avons fait évidemment de l'éducation notre priorité parce qu'il n'y a pas probablement de bien plus précieux dans la République, ce grand mot qu'on emploie souvent et parfois dont on a l'impression qu'il est galvaudé, mais dans la République, il n'y a pas de mission plus noble que de faire en sorte que tous les enfants d'où qu'il viennent, quelle que soit leur origine sociale à partir du moment où ce sont des enfants de la République, des enfants de la nation, il n'y a pas de responsabilité plus noble que de les accompagner pour qu'ils trouvent leur place dans la société, par la connaissance, par la formation. Et donc, nous avons fait de l'éducation une priorité en doublant chaque année les investissements dans nos écoles et en menant donc, des politiques volontaristes et c'est sur la Caisse des écoles que s'appuient ces politiques volontaristes ; que ce soit la classe orchestre pour prendre un exemple, c'est-à-dire la possibilité offerte à tous les enfants d'une génération de CE2 à l'école Lepeltier, on a choisi avec l'Éducation nationale l'école Lepeltier parce qu'elle est adossée à l'école de musique et donc, tous les CE2 de l'école Lepeltier depuis l'année dernière, eh bien, progressivement, ont la possibilité d'acquérir l'apprentissage d'un instrument de musique donc,

l'orchestre à l'école c'est une compétence volontariste, évidemment le Trinitape, ce festival d'art plastique trinitaire mené avec les écoles, c'est une compétence volontariste, le CLAS, c'est-à-dire la possibilité avec les enseignants de nos écoles d'accompagner les élèves les plus en difficulté. Mais aussi, d'ailleurs au travers là des dispositifs périscolaires, d'accompagner tous les enfants pour l'aide au devoir eh bien, c'est une politique volontariste que nous menons et donc, nous avons voulu donner ce sens-là à la Caisse des écoles et là aussi, pour qu'elle ait un contenu solide et une visibilité transparente et juste, nous avons souhaité revoir les statuts de la Caisse des écoles et permettre de siéger dans les instances qui délibéreront pour les décisions qu'elle prendra, évidemment avec la commune comme partenaire principal. Nous avons voulu que des personnalités trinitaires de la société civile comme on dit aujourd'hui, en tout cas des Trinitaires qui ont un lien avec le domaine de l'éducation que ce soit professionnel, dans leur engagement eh bien, nous avons voulu qu'ils puissent participer aux décisions de la Caisse des écoles, là aussi dans l'idée d'inclure les Trinitaires dans nos décisions importantes et donc, c'est de cela qu'il s'agit dans cette délibération, des nouveaux statuts qui seront donnés à la Caisse des écoles. Voilà, je suis prêt évidemment à répondre avec mon Adjointe à l'éducation qui est la Première Adjointe. Je le dis souvent cela n'est pas un hasard si à La Trinité, la Première Adjointe est en charge de l'éducation. Cela répond évidemment à cette priorité que nous donnons. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation. Bien, alors je soumetts ce rapport au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité et donc je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°3 - Désignation des délégués du Conseil municipal à la Caisse des Ecoles

Monsieur le Maire :

La délibération n°3 concerne évidemment la désignation des délégués du Conseil municipal à cette Caisse des écoles puisque les statuts que nous venons de voter proposent qu'il y ait quatre élus qui représentent la commune à la Caisse des écoles. Je souhaite là aussi, évidemment cela n'est pas une obligation, mais ça correspond aussi à la volonté que nous avons d'un exercice partagé des responsabilités et transparent. Je souhaite qu'un élu d'opposition siège parmi les quatre élus du Conseil municipal et donc, là aussi dans une volonté de légitimité démocratique, c'est vers la liste qui était conduite par madame Martello que je me suis tourné pour lui proposer de nous désigner un représentant qui, je crois, est monsieur Razafindralambo. Et évidemment, je proposerai trois conseillers municipaux de la majorité pour siéger, évidemment, la Première Adjointe en charge de l'éducation. Je souhaite proposer à madame Annabel Gesrel, Conseillère municipale et aussi dans une ancienne vie, professeur des écoles et surtout directrice de l'une des écoles de La Trinité qui donc, évidemment a une expérience et une expertise qui seront utiles. Je lui proposerai de siéger et je proposerai à madame Sabrina Missud qui était déjà membre de la Caisse des écoles et qui, par ailleurs est déléguée à la petite enfance. Evidemment en récupérant la compétence petite enfance comme vous le savez, nous avons voulu aussi donner de la synergie à la compétence petite enfance et à la compétence éducation. Je proposerai donc que ces quatre élus soient les représentants de la commune à la Caisse des écoles. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo, vous avez la parole.

Monsieur Razafindralambo :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tout le monde. Juste une petite question. Il me semblait, sauf erreur, que dans la liste il y avait madame Marion Troyat à la place de madame Missud, ou peut-être que j'ai mal lu ?

Monsieur le Maire :

Alors en fait comme vous le savez, habituellement quand on propose des désignations à une instance, on ne fait pas forcément figurer les gens qu'on va proposer de désigner dans la délibération. Donc, effectivement par erreur le nom de madame Marion Troyat qui elle-même aussi est un professeur des écoles et ancienne enseignante de La Trinité avait été évoqué pour des raisons d'engagement professionnel elle ne l'a pas souhaité donc, voilà. Je crois que c'est un non-sujet.

Monsieur Razafindralambo :

Non c'est juste une remarque. Après nous avons peut-être une autre petite coquille qui est, nous semble-t-il, entre la délibération et la note de synthèse. Sur la délibération, on lit « Comité d'administration » et sur la note de synthèse on lit « Conseil d'administration » à la page 2.

Monsieur le Maire :

C'est un Comité d'administration puisque la Caisse des écoles évidemment est une instance très particulière qui a des statuts très particuliers donc, c'est donc un Comité d'administration et évidemment comme dans toute délibération, c'est la délibération qui fait foi et non pas sa note de synthèse.

Monsieur Razafindralambo :

D'accord et si vous me permettez une légère discrétion puisque nous sommes dans le thème des écoles et qu'après il n'y a plus de délibération à ce sujet, nous sommes étonnés de revoir réapparaître notre fameux « pique-nique » de lundi, qui en son temps a été décrié. J'ai moi-même lorsque j'étais parent d'élèves, lutté contre ce pique-nique même avec mes collègues aujourd'hui qui siègent ici, de grève et voilà donc, je suis étonné de le voir. J'espère que nous aurons une photo de la tomate que nous avons eue il y a quelques années. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Oui, vous faites allusion pour que ce soit clair à tout le monde, à l'immense mouvement de grève qui est annoncé demain, vendredi 13 et où comme vous le savez, la commune déploie et nos services et je salue la directrice de l'éducation, madame Charondièrre qui est derrière moi, nos services déploient des efforts immenses à chaque mouvement de grève pour mobiliser le maximum d'agents pour pouvoir assurer pour les familles un service minimum ce que nous sommes parvenus à assurer quasiment à chaque fois, notamment entre 12h00 et 14h00. Demain hélas, le mouvement de grève est tellement suivi que, comme dans de très nombreuses autres communes et des communes beaucoup plus grosses qui ont de beaucoup plus gros moyens, eh bien malheureusement, les parents actifs seront obligés de venir chercher leurs enfants parce qu'ils ne pourront pas rester à la cantine. Croyez que c'est une décision très difficile à prendre et très contrariante. Mais comme évidemment, le droit de grève est un droit constitutionnel, que le maire que je suis, ni aucun élu ne saurait contester eh bien, évidemment nous n'avons pas d'autre possibilité que celle-là. Mais je crois que vous pourrez témoigner du fait qu'à chaque mouvement de grève nous déployons beaucoup, beaucoup, beaucoup d'efforts pour pallier aux conséquences pour les familles, organisationnelles de ces mobilisations. Nous l'évoquions encore hier avec les représentants du personnel qui nous reprochaient avec une certaine bienveillance, mais d'interroger les agents sur le fait qu'ils feraient grève ou pas ; parce que nos agents à la cantine, le droit de grève leur permet de ne se manifester que le jour même et nous nous essayons de leur demander s'ils le souhaitent, de nous dire si 48 heures avant ils feront grève ou pas. Mais nous n'avons pas le droit de le leur imposer cet avis et donc voilà, nous faisons comme nous pouvons, mais croyez avec une résolution farouche. Je vous remercie. Bon, madame Meynard vient de dire : « Adieu les engagements de campagne ». Moi, vous savez madame Meynard, plutôt que des phrases comme ça lancées, je préfère parler avec des actes et ce dont je me souviens c'est que quand nous sommes arrivés en responsabilités, l'investissement que vous faisiez dans nos écoles communales était de moins de 50 000 €.

Madame Meynard :

C'est hors sujet.

Monsieur le Maire :

Ah ce n'est pas hors sujet puisque dès l'année d'après nous avons doublé pour arriver à 100 000 € puis l'année suivante à 200 000 € puis l'année suivante à 300 000 €. Nous sommes aujourd'hui à près de 500 000 € d'investissement dans les écoles donc, plutôt que vos saillis, je préfère parler avec des actes et donc, j'assume de dire que l'éducation est notre priorité.

Madame Meynard :

Excusez-moi monsieur le Maire, je n'accepte pas les propos que vient de tenir monsieur Bonnafoux me concernant. Je veux que ce soit acté dans le procès-verbal. Ce n'est pas la première fois.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, je ne sais pas quels sont ces propos. On ne les a pas entendus, mais moi ce que j'entends ce sont vos apartés.

Madame Meynard :

Non, non pas du tout.

Monsieur le Maire :

Cessez s'il vous plaît. Madame Meynard comme je l'ai dit à chaque fois que vous souhaitez prendre la parole c'est simple, c'est comme ça dans toute assemblée démocratique, vous levez la main, je vous donne la parole et vous dites ce que vous avez à dire. Je vous demande de ne pas invectiver, de ne pas faire d'aparté parce que ça c'est fini c'est ce que vous provoquiez avant mais aujourd'hui, vous voyez on est filmé, il y a une assemblée, on se respecte et si vous voulez ce respect des différences de sensibilité il est intrinsèquement lié à la façon dont on veut exercer les responsabilités. Donc, ne vous plaignez pas qu'on vous réponde en aparté si vous, vous marmonnez des choses que personne n'entend. Vous avez la parole madame Meynard vous avez la parole.

Madame Meynard :

Merci. Donc, quand je parlais de hors-sujet, alors voilà je disais juste qu'on était sur la délibération enfin mon collègue est intervenu concernant les grèves-là, enfin le pique-nique qui est prévu lundi. Donc, un de vos engagements surtout au niveau de votre Adjointe à l'éducation, c'était le maintien lors des mouvements de grève de repas à la cantine donc, je ne fais que constater si vous voulez que, malheureusement maintenant que vous êtes aux affaires vous comprenez peut-être mieux les difficultés qu'on avait eu à l'époque sur lesquelles vous étiez quand même, enfin, assez revendicatif que ce soit l'un comme l'autre sur les problèmes que donc, qui sont liés au jour de grève, aux difficultés que peut avoir une collectivité pour pouvoir maintenir ce type de prestation. Et donc, je veux revenir effectivement sur les propos donc, de votre conseiller municipal donc, je ne peux pas accepter si vous voulez, les propos qu'il a tenu me concernant. Donc, je suis désolée monsieur le Maire c'est inacceptable.

Monsieur le Maire :

Ecoutez, je n'ai rien entendu et je crois...

Madame Meynard :

Voilà. Et donc oui, on va peut-être lui demander.

Monsieur le Maire :

Mais si vous avez entendu quelque chose, n'hésitez pas à le dire et à l'écrire et voilà, mais je n'ai pas entendu quoi que ce soit.

Madame Meynard :

C'est bizarre.

Monsieur le Maire :

Pour vous répondre sur le fond, pour éviter de prolonger par la polémique inutile.

Madame Meynard :

Ce n'est pas la polémique inutile.

Monsieur le Maire :

Une séance ..

Madame Meynard :

C'est un débat démocratique.

Monsieur le Maire :

...qui a débuté...

Madame Meynard :

Un Conseil municipal monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

... encore une fois, s'il vous plaît madame, qui a débuté avec vraiment la volonté aussi de mesurer ce qui est grave et ce l' est moins, vous voyez.

Madame Meynard :

Tout à fait.

Monsieur le Maire :

On est quand même dans une actualité qui appelle à une forme de décence.

Madame Meynard :

Ah, mais tout à fait.

Monsieur le Maire :

... et parallèlement, nous sommes dans une séance de concorde républicaine où des gens de toutes sensibilités sont avec nous, nous écoutent, participent à notre travail donc, sachons nous hausser à ce niveau-là. Puisque vous évoquez la question de l'éducation et la question de la cantine et la question de la gestion du périscolaire, vous me donnez aussi l'occasion de dire que nous avons effectivement souhaité pour l'améliorer en permanence, récupérer la compétence qui relève de cela et plutôt que de la déléguer, la récupérer en propre et donc, récupérer la compétence de l'enfance, récupérer la compétence de la petite enfance, récupérer la compétence de la jeunesse, récupérer la compétence du sport pour pouvoir de mois en mois, d'année en année, mieux faire. Donc, là où je ne vous entends que dénigrer avec peu d'arguments, nous, nous nous cherchons à avancer et à mieux faire et je crois que tout le monde est témoin de la façon dont avec tout notre cœur, parfois en nous exposant parce que quand on change des habitudes on s'expose, mais de la façon avec tout notre cœur, toute notre sincérité, nous essayons de faire mieux pour les familles et pour tous les Trinitaires. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas puisqu'elles ont été exprimées, je sou mets aux voix ce rapport n°3. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité donc, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

080808080808

DÉLIBÉRATION N°4 - Participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la Trinité (hors SIVU La Plana) – année scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire :

La délibération n°4 sera rapportée par madame la Première Adjointe en charge de l'éducation et elle concerne la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement des écoles publiques de La Trinité hors SIVU de la Plana pour l'année scolaire 2022-2023. Vous avez la parole madame l'adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Donc, pour information les frais de fonctionnement ou le coût de scolarité par élève sont les sommes qui sont facturées aux communes dont les élèves sont accueillis dans nos écoles trinitaires. Le détail vous a été transmis concernant la répartition. Cette délibération est récurrente et donc, réévaluée annuellement. Cette année l'augmentation est liée principalement à la hausse du point d'indice et à différentes interventions dans les écoles. Pour information, les coûts cette année sont fixés à 2 318 € pour un enfant en maternelle et à 1 625 € pour un enfant en élémentaire. Je vous remercie monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°5 - Aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par dérogation scolaire – année scolaire 2023-2024

Monsieur le Maire :

La délibération n°5 concerne l'aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur par dérogation scolaire pour l'année scolaire. Vous avez la parole madame la Première adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Encore une délibération effectivement récurrente qui vous propose de bien vouloir valider l'aide financière à la restauration scolaire pour les enfants trinitaires scolarisés à l'extérieur sur dérogation ou alors en classe . Le montant de l'aide sera de 25 % du tarif appliqué par la commune d'accueil, celui-ci sera également plafonné à un montant de 1,50 € par repas. Je vous remercie.

Monsieur le Maire :

Bien, y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité. Voilà un bel esprit de concorde républicaine sur des sujets d'éducation.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°6 - Signature de la convention de partenariat avec la mission locale Nice Côte d'Azur

Monsieur le Maire :

Alors la délibération n°5 non n°6, excusez-moi, concerne la signature de la convention de partenariat avec la Mission Locale Nice Côte d'Azur. Evidemment, puisqu'elle a trait à la politique jeunesse que nous avons récupéré. Je donne la parole à monsieur le Conseiller municipal délégué à la jeunesse, monsieur Bonnafoux vous avez la parole.

Monsieur Bonnafoux :

Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, comme vous le savez, la ville de La Trinité a repris de nouvelles compétences à compter du 1^{er} septembre 2023 dont celle de la jeunesse et par conséquent la gestion du Bureau Information Jeunesse. Dans ce cadre, la mission locale est un service public de l'emploi qui intervient dans

l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 ans à 25 ans. Elle propose des offres de services pour aider les jeunes à résoudre les problèmes liés à leur insertion sociale et professionnelle telle que l'orientation, la formation, l'emploi, le logement, la santé, la mobilité, la citoyenneté, les sports, les loisirs et la culture. Les missions locales créées, développent et animent des réseaux de partenaires pour construire des actions adaptées aux besoins des jeunes et aux réalités locales. Les jeunes bénéficient d'un suivi global prenant en compte toutes les difficultés qui pourraient interférer ou gêner leur projet d'insertion professionnelle. Les missions locales ont un rôle central dans la mise en œuvre des politiques publiques au bénéfice de la jeunesse. Elles mettent en œuvre des stratégies d'insertion personnalisées pour permettre aux jeunes d'accéder à un emploi ou une formation. Les missions locales jouent également un rôle d'interface pour favoriser la mise en relation jeunes-employeurs. Le Bureau Information Jeunesse ayant vocation à accompagner un public commun avec la mission locale, il y a lieu de maintenir la permanence existante de la mission locale dans les locaux du BIJ. Il s'agit donc, pour la commune, de délibérer pour entériner par convention la mise à disposition d'un bureau d'accueil pour la référente mission locale qui intervient auprès de la jeunesse trinitaire. Tel est le but de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur le Conseiller municipal et merci pour ce travail. Je profite peut-être effectivement de cette délibération pour informer les Trinitaires de quelques modifications utiles. Donc, le Bureau d'Information Jeunesse pour qu'il soit vraiment optimisé dans la possibilité de recours des jeunes et puis d'interface aussi avec d'autres compétences, notamment culturelles, va être installé à la médiathèque dans un lieu permanent et dédié qui en fait bien un Bureau d'Information Jeunesse et non pas un Point d'Information Jeunesse donc, c'est une compétence que nous consolidons et il se trouve que les compétences que vous venez d'évoquer monsieur le Conseiller municipal, étaient jusqu'à présent déléguées et exercées dans un local qui n'avait pas la visibilité suffisante que nous souhaitons, mais que nous récupérons dans le patrimoine communal donc, les Trinitaires peuvent se réjouir du fait que le local situé à côté de la Poste dont les baies vitrées étaient peu visibles et dont la propriété n'était pas bien connue, est de nouveau un patrimoine communal. Nous avons d'ailleurs installé des dispositifs visibles et surtout ces locaux vont accueillir le futur local de France Services. Vous savez que France Services c'est ce bouquet de permanences de services publics que nous nous sommes battus pour obtenir. Permanences de sécurité sociale, de retraite, permanences des impôts, tous ces services publics que, jusqu'à présent il fallait aller chercher ailleurs ou par internet et on sait combien parfois c'est difficile pour certains de nos concitoyens de se déplacer ou d'aller chercher internet. Nous, nous avons voulu remettre de la présence humaine et de la même manière que nous l'avons fait en réintroduisant à l'Hôtel de Ville la possibilité de faire sa carte d'identité, son passeport, nous avons voulu remettre des services publics à La Trinité. Et donc, France Services est déjà en fonction pour l'instant à l'Hôtel de Ville, mais puisque désormais nous disposons de ce beau local communal eh bien, nous allons donner une visibilité plus grande à ces permanences de service public et à l'accueil social du CCAS, juste en face de nous. Vous avez peut-être déjà vu d'ailleurs ces baies vitrées avec le beau logo de la ville de La Trinité, le beau logo de la République et dans quelques semaines, nous inaugurerons ce local France Services. J'ai eu l'occasion de m'en entretenir avec Madame la Sous-Préfète en charge de ces sujets, qui m'a confirmé qu'elle nous ferait l'honneur de sa visite pour le lancement, l'inauguration de ce futur local France Services qui viendra renforcer l'offre de services publics sur le territoire communal et puis, dans un quartier où les services publics sont nombreux, la poste, la mairie et d'autres services de santé et évidemment, nous allons continuer de renforcer cette offre de services publics. Pour ce qui concerne plus particulièrement la mission locale, je tiens à remercier son travail et à saluer non seulement sa présidente, la sénatrice Dominique Estrosi qui est une amie de La Trinité. Elle nous a fait elle aussi l'honneur de sa présence à la dernière fête de La Trinité et puis sa Vice-Présidente qui n'est autre que mon Adjointe, Emmanuelle Fernandez-Baravex qui ne prendra pas part au vote puisqu'elle est Vice-Présidente de la mission locale, mais qui mène un travail utile dans ce champ de compétences. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Je voulais juste savoir s'il était possible d'avoir les chiffres de la fréquentation, le nombre d'accompagnements qui ont été réalisés, le taux de réussite, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le Maire :

Alors, vous, vous les avez monsieur Bonnafoux ? Ce sont des chiffres qui n'étaient pas si faciles à obtenir dans le passé que nous avons obtenus je crois.

Monsieur Bonnafoux :

Vous voulez les chiffres pour l'année précédente j'imagine. Pour l'année précédente, il y a eu 967 entretiens individuels qui ont concerné 163 jeunes. Il y a eu des ateliers, des informations collectives pour les accompagner à des programmes comme « 100 chances pour 100 emplois »

Madame Escalier :

C'est pour 2022 ?

Monsieur Bonnafoux :

Oui, j'ai les chiffres pour les 6 premiers mois de 2023.

Madame Escalier :

Non, non 2022.

Monsieur le Maire :

Voilà évidemment nous regarderons ça de près pour que cet accompagnement continue d'être renforcé et merci beaucoup pour ce travail. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Martello vous avez la parole.

Madame Martello :

Merci. Nous ne prendrons pas part au vote pas forcément par rapport à la délibération et à cette convention, mais par rapport à l'attitude de votre Conseiller municipal qu'on ne peut pas cautionner.

Monsieur le Maire :

Bien, j'ai l'impression que le benjamin de cette assemblée fait l'objet d'une vindicte de la part de deux conseillères municipales qu'aujourd'hui je ne m'explique pas.

Madame Martello :

Réfléchissez.

Monsieur le Maire :

Bon en tous les cas, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté parfait.

Vote du Conseil : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

*Madame Fernandez-Baravex intéressée à l'affaire, ne prend pas part au vote
Mesdames Martello, Meynard et Messieurs Fort et Razafindralambo ne prennent pas part au vote*

CB CB CB CB CB CB CB

DÉLIBÉRATION N°7 - Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU)

Monsieur le Maire :

La délibération n°7.

Madame Meynard :

Excusez-moi monsieur, il me semble que madame Baravex ne doit pas voter.

Madame Fernandez-Baravex :

Ah oui non, c'est vrai. J'ai eu le réflexe.

Monsieur le Maire :

Je l'ai dit je crois qu'elle ne prendrait pas part au vote. Peut-être que mécaniquement...

Madame Fernandez-Baravex :

Oui c'est mécanique.

Monsieur le Maire :

... elle a levé le bras par solidarité avec la majorité municipale, mais il sera retenu que madame Baravex n'a pas pris part au vote...

Madame Fernandez-Baravex :

Merci madame Meynard.

Monsieur le Maire :

... et pourtant elle est vigilante parce qu'elle m'avait glissé en rappel à l'oreille qu'elle ne prendrait pas part au vote. Mais c'était sans compter sur la sagacité de Madame Meynard.

Monsieur le Maire :

Alors, délibération n°7, soyons sérieux puisqu'il s'agit de finances publiques et d'un domaine là aussi, vous le savez qui nous est cher et que nous avons eu à affronter et donc, je donne la parole à monsieur l'Adjoint aux finances, monsieur Genieys qui sera rapporteur des deux délibérations suivantes. La délibération n°7 pour commencer qui concerne l'expérimentation du Compte Financier Unique. Vous avez la parole monsieur l'Adjoint.

Monsieur Genieys :

Je vous remercie monsieur le Maire. Donc, je vous rappelle que le 30 juin 2021, le Conseil municipal a adopté le passage anticipé dès l'exercice 2022, à la nomenclature budgétaire et comptable M57. On a signé le 24 novembre 2021, notre engagement partenarial avec la Direction Départementale des Finances Publiques. Notre service financier en étroite collaboration avec notre référente à la DDFIP et avec leur service comptable a entrepris un inlassable travail qui n'est pas terminé de régularisation des comptes de la commune, notamment de fiabilisation de nos actifs, de nos provisions et dans cette logique comme nous nous y étions engagés lors du passage à la M57, nous avons souhaité participer à l'expérimentation du Compte Financier Unique dès 2023. Un courrier de la préfecture la DDFIP a confirmé la validation de notre candidature et le CFU a vocation à devenir à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens si le législateur décide d'entériner l'expérience. Sa mise en place vise à favoriser la transparence, la lisibilité de l'information financière, à améliorer la qualité des comptes, simplifier les processus administratifs entre l'ordinateur et le comptable. En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales. Il sera entièrement dématérialisé, évitera les doublons entre le compte administratif et le compte de gestion, deux comptes auxquels il se substitue. Je vous propose donc, mes chers collègues de bien vouloir approuver la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique pour l'exercice 2023 et autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à cette expérimentation.

Monsieur le Maire :

Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Alors, une petite observation dans le 3^{ème} considérant vous avez oublié « spectaculaire » à côté de redressement.

Monsieur Genieys :

Pardon !

Madame Escalier :

Et blague mise à part. Non, monsieur vous n'avez pas compris.

Monsieur le Maire

Et vous avez raison.

Monsieur Genieys :

Je n'ai rien oublié.

Madame Escalier :

Monsieur le Maire a compris c'est l'essentiel, voilà.

Monsieur le Maire

Je proposerai, bien qu'on le rajoute mais cela serait peut-être trop gorgé d'affect, mais un affect que ne contesterait pas le directeur des finances publiques départemental qui est venu employer ce terme lui-même.

Madame Escalier :

Mais oui, mais oui, exactement. C'est pour cela que le fait remarquer monsieur le Maire.

Monsieur le Maire

Donc, je lui dirai que vous êtes attentive à ses termes.

Madame Escalier :

Exactement, voilà.

Monsieur le Maire

Continuez.

Madame Escalier :

Et ensuite, je souhaite déjà pleine réussite aux services qui vont être concernés par cette mise en pratique. Mais si la mise en pratique n'est pas satisfaisante ou elle ne donne pas les résultats escomptés, est-ce qu'il est possible de revenir en arrière, mais en cours d'exercice ou est-ce qu'on est obligé d'attendre la fin de l'exercice budgétaire ?

Monsieur Genieys :

Bien sûr

Madame Escalier :

Non non mais, parce qu'en fait c'est juste une méthodologie, on change, voilà.

Monsieur Genieys :

Tout à fait.

Madame Escalier :

Mais je voulais savoir si en cours d'exercice on pouvait le faire.

Monsieur Genieys :

Je viens de l'avoir en direct, hier, le nouveau CFU dans sa nouvelle mouture et effectivement, il est très intéressant de pouvoir aller plus loin avec. Il offre quand même pas mal de possibilités. Il serait peut-être intéressant d'ailleurs de pouvoir le présenter.

Madame Escalier :

En commission des finances.

Monsieur Genieys :

Lors d'une prochaine Commission des finances, je suis tout à fait favorable à cela.

Monsieur le Maire :

Très bien. Oui, c'est peut-être plus adapté à la commission des finances qu'au Conseil.

Monsieur Genieys :

Oui parce que c'est vraiment très technique par ailleurs.

Monsieur le Maire :

Mais évidemment, il faut que nous puissions le présenter.

Monsieur Razafindralambo :

Si on nous explique, on peut comprendre.

Monsieur Genieys :

Oui alors, monsieur le Maire vous avez 2 heures là en particulier.

Monsieur le Maire :

Non, mais peut-être en 2^{ème} partie de soirée alors, pour les insomniaques. Non, je plaisante. Parce qu'il s'agit en fait d'un sujet évidemment très sérieux et la raison pour laquelle aussi nous souhaitons expérimenter cela c'est aussi parce que, comme vous le dites, grâce au redressement des finances de la ville, grâce au fait que nous sommes sortis du réseau d'alerte des finances publiques dans lequel chacun le sait, la commune était engluée depuis longtemps eh bien, effectivement nous sommes devenus un partenaire de l'État très fiable et donc, effectivement à chaque fois qu'il y a des possibilités d'améliorer la gestion, de simplifier, de structurer eh bien, cela rentre dans les propositions qu'on nous fait, mais que nous regardons aussi avec lucidité, rigueur et que nous pourrions remettre en cause si nécessaire. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°8 - Retrait du groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens

Monsieur le Maire :

La délibération n°8, monsieur l'Adjoint aux finances, concerne aussi les finances. Il s'agit du retrait du groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, à la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens. Monsieur l'Adjoint vous avez la parole.

Monsieur Genieys :

Alors, je serai très bref. On avait adhéré à ce groupement géré par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale en 2021, mais le choix, la qualité, le coût des services proposés ne correspondaient pas à nos attentes et dans un objectif de rationalisation des coûts, on en est toujours là, la ville de La Trinité souhaite le retrait de ce groupement. C'est l'objet de la présente délibération.

Monsieur le Maire :

Merci monsieur l'adjoint. Y a-t-il des questions ou des observations sur ce point ? Evidemment, cela se fait dans l'intérêt bien compris de la commune pour rationaliser les dépenses. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité. Ah pardon, excusez-moi à l'unanimité moins deux abstentions.

Vote du Conseil : Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 2

XXXXXXXXXXXX

DÉLIBÉRATION N°9 - Site Pégons / Fonsery - Approbation et lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et parcellaire conjointe dans le cadre du fonds de prévention des risques naturels majeurs « Fonds Barnier »

Monsieur le Maire :

La délibération n°9 concerne l'urbanisme et l'aménagement et je vais donner la parole donc à madame la Première Adjointe pour nous parler du lancement et de l'approbation de la procédure de déclaration d'utilité publique concernant le site Pégons / Fonsery. Vous avez la parole madame l'adjointe.

Madame Nicoletti-Dupuy :

Merci monsieur le Maire. Donc, comme précisé dans la note de synthèse qui vous a été fournie, mais pour éclairer les citoyens qui sont présents ce soir et pour ceux qui nous regardent, le secteur Pégons / Fonsery a été impacté en 2014 par un important glissement de terrain dû aux intempéries. La commune en accord avec l'Etat a pris les mesures nécessaires pour sécuriser le site. Les familles occupantes ont été relogées et l'interdiction d'évoluer a été instaurée en 2014, en novembre. La commune avait alors engagé une procédure afin d'avoir la maîtrise foncière des terrains et procéder à terme à la démolition et à la sécurisation du site. Toutefois, cette procédure amiable n'a pas pu aboutir pour l'ensemble des parcelles et contraint aujourd'hui la commune à procéder à une déclaration d'utilité publique, trois propriétaires étant aujourd'hui concernés. Les évaluations des biens restants ont été sollicitées auprès des domaines et le fonds Barnier, fond de prévention des risques sera sollicité par la commune pour obtenir les financements liés à ces acquisitions et démolitions. Je vous remercie monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci, y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Cela fait presque 10 ans que ce dossier a été ouvert et il est temps de le clôturer. C'est un drame personnel pour les familles touchées par cette situation. A cette douleur vient s'ajouter l'incompréhension quant aux montants financiers qui ont été alloués dans le cadre du fonds Barnier pour ces familles, c'est en deçà de l'espérance car au-delà du bien matériel que représentent les bâtiments et les terrains, il y a tout ce qui relève de l'affect, du souvenir, des émotions et qui sont importants pour elles mais qui, malheureusement ne sont pas pris en compte au titre du dédommagement proposé. Nous leur adressons notre soutien et nous espérons sincèrement que tous ont réussi à se reconstruire ailleurs. Est-ce que vous pourriez nous indiquer quel est le stade d'avancement des travaux et de mise en sécurité de la zone ?

Monsieur le Maire :

Evidemment je ne peux que vous rejoindre quand vous parlez des souffrances individuelles familiales, de ces personnes qui ont d'ailleurs été à l'époque, antérieurement à l'exercice des responsabilités que j'exerce aujourd'hui, relogées, enfin logées par la commune, voilà. On parle là, de parcelles non habitées, toutes les parcelles qui relevaient d'habitations, ont vu leur statut réglé depuis un bon moment maintenant. Il s'agit vraiment de parcelles soit non construites, soit évidemment non habitées absolument. Et évidemment, cela n'est qu'à l'issue de ces procédures d'expropriation, mais souvent ce sont des parcelles encore une fois naturelles, non construites, etc., ce n'est qu'à l'issue de cette procédure que des travaux pourront être conduits. Evidemment le périmètre comme vous le savez, puisque ça remonte à plusieurs années, le périmètre de dangerosité est défini par un arrêté préfectoral et interdit. Ce qui malheureusement d'ailleurs, évidemment ce sont des sujets beaucoup moins tragiques que le relogement de familles, mais ce qui pénalise aussi l'accès à un site patrimonial de la ville puisque les bornes romaines auxquelles nous tenons beaucoup, elles sont situées juste au-dessus et le sentier qui permet d'y accéder par en bas de la route de Laghet eh bien, il est interdit et voilà donc, tout cela évidemment ce sont des procédures très longues, très administratives. On était il y a quelques jours à l'anniversaire de la tempête Alex et ce fonds Barnier c'est celui aussi qui est utilisé pour traiter un certain nombre de procédures liées à la tragédie de la tempête Alex, heureusement sur le site dont nous parlons eh bien, il n'y a pas eu de dégâts humains, il n'y a pas eu de blessés, il n'y a pas eu de morts, il y a eu simplement une dangerosité qui a été vite identifiée et heureusement l'efficacité de l'action publique a permis d'éviter des drames. Donc, c'est une procédure administrative en cours.

Madame Escalier :

C'est juste pour savoir les maisons vont être détruites complètement ?

Monsieur le Maire :

A terme évidemment.

Madame Escalier :

C'est ça.

Monsieur le Maire :

C'est ce que prévoient les procédures, c'est que dans les zones qui sont considérées avec ce niveau de risque, de la même manière effectivement que c'est le cas dans nos vallées, j'évoquais la tempête Alex eh bien, ce sont des zones qui ont vocation à ne plus jamais être construites. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

OB OB OB OB OB OB

DÉLIBÉRATION N°10 - Revalorisation de la participation à une complémentaire santé labellisée pour les agents communaux

Monsieur le Maire :

La délibération n°10 et les quelques suivantes, concernent notre personnel communal, nos agents communaux et donc, c'est Madame Fabienne Bermond, Conseillère municipale déléguée au personnel qui va les rapporter en commençant par la délibération n°10 qui concerne la revalorisation de la participation à une complémentaire santé labellisée pour les agents communaux. Vous avez la parole madame la Conseillère municipale.

Madame Bermond :

Merci monsieur le Maire. La commune de La Trinité, comme elle le fait au travers du plan pouvoir d'achat qu'elle a mis en œuvre pour tous les Trinitaires, soutient humblement le pouvoir d'achat des agents dans un contexte

de forte inflation. Dans ce contexte, la commune a souhaité mettre en place une trajectoire pluriannuelle qui permet d'absorber progressivement cette dépense dans le budget communal. Il a déjà été proposé au Conseil municipal de mettre en place une trajectoire pluriannuelle de revalorisation avec plusieurs mesures collectives. Donc, il y a la délibération n°10 avec la revalorisation de la participation à une complémentaire santé labellisée pour les agents communaux. Conformément à son engagement pris en date du 15 décembre 2022 et à sa volonté d'améliorer le pouvoir d'achat des agents, la commune souhaite améliorer à partir du 1^{er} janvier 2024, la participation en santé en faveur de tous les agents ayant un contrat ou adhéré à un règlement qui aura été préalablement labellisé : soit d'augmenter de 3 € par mois la participation en santé pour tous les agents de la collectivité, augmenter le montant de cette participation de 2 € supplémentaires par mois et par agent dont l'indice majoré est inférieur à 404, soit une participation mensuelle en santé de 15 €. Cette participation en santé sera réévaluée chaque année jusqu'à 2026 et s'inscrira dans le cadre d'une trajectoire pluriannuelle qui permettra d'absorber progressivement cette dépense dans le budget communal. En 2024, la commune augmente donc de 30 % sa participation mensuelle à la mutuelle complémentaire des agents communaux. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci Madame la Conseillère municipale. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil : Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

CCCCCCCC

DÉLIBÉRATION N°11 - Revalorisation des titres restaurant

Monsieur le Maire :

La délibération n°11 concerne la revalorisation des titres-restaurant des agents communaux. Vous avez la parole madame la Conseillère.

Madame Bermond :

Alors donc, la commune augmente sa participation en portant à 55 % le montant de la majoration accordée pour 2024 aux tickets restaurant. Il est donc proposé à compter du 1^{er} janvier 2024 de réévaluer la valeur faciale du titre restaurant au montant de 8,10 € par titre, d'autoriser la collectivité à prendre en charge 51,25 % de la valeur du titre soit 4,10 € à la charge de la collectivité et 4 € à prélever mensuellement sur le bulletin de rémunération de chaque adhérent et de conserver inchangée les autres dispositions relatives au nombre et modalités d'attribution des titres-restaurant. Merci monsieur le Maire.

Monsieur le Maire :

Merci, y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

Madame Escalier :

Presque un an d'inertie monsieur le Maire, puisqu'en décembre l'année dernière lorsque vous aviez déjà réévalué la valeur faciale du ticket restaurant en défendant le fait de permettre un meilleur pouvoir d'achat aux agents, je vous indiquais que ce n'était pas la réalité puisque les agents sortaient de leur poche le même montant que la part communale. A l'époque, vous vous étiez moqué, en disant que j'avais les mêmes propos que la CGT et je vois qu'un an plus tard vous y venez donc, c'est très bien. Moi, je vois que donc, vous appliquez et vous tenez compte de mon observation antérieure puisque vous proposez une répartition de 55 % à la charge de la commune et de 45 % à la charge des agents. Alors, même si le montant est symbolique. Mais voilà, je salue cette décision et c'est très bien pour les agents.

Monsieur le Maire :

Bien, je prends note de votre humilité puisque vous semblez vous approprier les revendications historiques et anciennes de la CGT. Voilà effectivement, écoutez sans porter atteinte à votre modestie, je voudrais vous dire que davantage que votre parole, effectivement c'est le dialogue avec nos agents communaux et leurs représentants qui effectivement nous fait travailler à une trajectoire que nous avons anticipée, effectivement parce que tout ce que nous faisons nous voulons que ce soit pluriannuel et programmé. Nous avons anticipé une augmentation progressive là où malheureusement par le passé trop souvent les décisions financières ont été prises à la petite semaine avec les conséquences que nous avons eues à subir eh bien, nous, en tout domaine nous nous plaçons dans une logique pluriannuelle et nous regardons ce que la commune peut assumer tout en restant dans sa trajectoire saine d'augmentation en tout domaine et évidemment, tous nos concitoyens sont soumis aux difficultés de l'inflation, aux difficultés du pouvoir d'achat et on pourrait dire : « ah oui, mais alors les agents municipaux et pourquoi pas les autres, etc. », mais nous avons voulu nous, nous placer dans une logique globale de soutien au pouvoir d'achat et de la même manière que nous avons décidé de baisser le taux communal de la taxe foncière, même si évidemment l'augmentation des bases décidée par l'État l'a atténué, mais qui a servi de bouclier fiscal aux Trinitaires, là où dans toutes les communes de France ou presque, la taxe foncière a nettement augmenté, de la même manière que nous avons voulu geler les tarifs des services publics municipaux, la cantine et tous les autres services, de la même manière que nous avons créé le chèque énergie seniors pour les seniors en situation de précarité et les aider à affronter les augmentations de tarifs de la facture d'énergie, de la même manière que nous avons créé le chèque activité jeunesse pour les familles trinitaires et participer à la vie associative et aider tous ceux qui le veulent à y participer. Eh bien, de la même manière pour nos agents communaux qui sont les salariés de la commune et donc, les salariés de tous les citoyens eh bien, nous voulons mener une politique qui soit juste et d'amélioration progressive de leurs conditions de travail et de rémunération. Je vous remercie. Alors, je m'attends à une forme de consensus en soumettant ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

030303030303

DÉLIBÉRATION N°12 - Mise à jour des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps

Monsieur le Maire :

La délibération n°12, madame l'adjointe au personnel, la Conseillère municipale déléguée au personnel concerne la mise à jour des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps. Vous avez la parole.

Madame Bermond :

Alors, il y a eu le décret n° 2004-878 du 26 août qui a institué dans la fonction publique territoriale un compte épargne-temps. Ce dispositif ouvre aux agents qui le souhaitent, la possibilité de capitaliser du temps par le report d'une année sur les suivantes de jours de congés. Ceux-ci peuvent être soldés à l'occasion d'un départ anticipé à la retraite ou la réalisation d'un projet. La durée minimale du congé est alors de 5 jours ouvrés. Donc, vous avez eu le détail dans la délibération et donc, au sein des services de la ville de La Trinité le dispositif cherche avant tout à concilier d'une part, une grande liberté laissée aux agents pour l'alimentation et l'utilisation de leur CET et d'autre part, un encadrement rigoureux du système par le service des ressources humaines. Tel est l'objet de cette délibération.

Monsieur le Maire :

Merci. Il nous faut préciser que les ayants droits bénéficieront de ce dispositif en cas de disparition de l'agent. Cela procède là aussi, d'une précision que nous avons faite lors du Comité Technique que nous avons tenu dans cette salle, il y a quelques jours. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté à l'unanimité.

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

~~~~~

### **DÉLIBÉRATION N°13 - Mise à jour des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) et heures complémentaires**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°13 concerne la mise à jour des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et heures complémentaires.

**Madame Bermond :**

Tout à fait, merci Monsieur le Maire. Donc, cette délibération en fait, enfin, c'est déjà ce qui est appliqué donc, il s'agit juste de poser un cadre pour faire, pour délibérer au niveau des heures supplémentaires et complémentaires. Alors, si vous avez des questions ? Non ! C'est déjà tout ce qui est en application.

**Monsieur le Maire :**

Pas d'observation ? Alors on soumet au vote. Monsieur Fort vous avez la parole.

**Monsieur Fort :**

Oui, je disais pardon, j'ai une question en marge, un petit peu une réflexion en marge de cette délibération. Vous faites appel à un vacataire qui occupait un poste de cadre à la mairie avant son départ à la retraite pour gérer certains dossiers concernant notamment, la sécurité. Pouvez-vous nous dire quel est le cadre d'emploi de ce vacataire et quel budget le rémunère. Son homologue féminin a été recruté pour un poste identique au sien. Il y a plus d'une année pour tuilage. Tuilage ça veut dire accompagnement à la prise de fonction. Dans le cas présent c'est une année, soit deux salaires pour un même poste. Nous espérons qu'il n'y a pas de lien de causalité entre le recrutement de ce vacataire et le fait que son successeur soit une femme, femme qui a fort heureusement les mêmes compétences que lui. Alors avec ce recrutement d'un vacataire, soit il y a un problème à l'embauche, soit c'est de la discrimination.

**Monsieur le Maire :**

Alors là, écoutez monsieur Fort, j'entendais tout à l'heure madame Meynard entendant des voix peut-être, prononcées par je ne sais quel Conseiller municipal, mais là au micro vous parlez de discrimination quand on parle de sécurité. J'évoquais tout à l'heure l'une de nos priorités qui est l'éducation. Vous me permettez d'évoquer une autre priorité qui est la sécurité parce que la sécurité c'est la première des libertés. On le voit bien dans l'actualité tragique du monde, combien vivre en sécurité est précieux. C'est notre priorité absolue que les Trinitaires puissent vivre en sécurité. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu renforcer la police municipale, renforcer ses effectifs, renforcer ses heures de présence puisque et même ces jours de présence, puisqu'aujourd'hui la police municipale est présente le samedi alors qu'elle n'était présente auparavant que du lundi au vendredi. Renforcer ses moyens et ses équipements en menant à bien, j'évoquais tout à l'heure la dimension pluriannuelle de tout ce que nous faisons, nous avons lancé une autorisation de programme que nous avons votée ici en Conseil municipal qui permet de sécuriser c'est le cas de le dire, le financement de tous les dispositifs dont ont besoin nos policiers municipaux pour mener à bien leur noble mission en lien avec la gendarmerie nationale dans la convention de coordination entre la police municipale et la gendarmerie. Donc, oui c'est une priorité et il se trouve que le chef de la police municipale qui au côté de l'un de mes prédécesseurs, l'honorable Maire Jean-Louis Scoffié avait créé la police municipale ici. Eh bien, il se trouve qu'il a eu droit à la

retraite, mais comme nous sommes des gens prévoyants, que nous savons l'importance de la police municipale, que nous connaissons le niveau de compétence et de connaissance du terrain du chef de la police municipale qui a exercé ici ses fonctions pendant 20 ans, nous nous sommes dit si du jour au lendemain, le jour où Monsieur Civalero part à la retraite eh bien, on met un successeur et puis il n'y a aucun tuilage, cela viendrait mettre en difficulté un certain nombre d'éléments de la sécurité publique. Donc, nous avons effectivement assumé de procéder à plusieurs mois de tuilage.

**Monsieur le Maire :**

Et donc, j'ai recruté...

**M. Fort :**

Très bien, très bien.

**Monsieur le Maire :**

...puisque vous posez une question qui n'est pas dans l'ordre du jour, mais laissez-moi vous y répondre de façon précise et complète et informer tous les concitoyens qui nous écoutent de ces éléments-là. Donc, effectivement, j'ai procédé au recrutement d'un nouveau chef de la police municipale et il se trouve que parmi les candidats, je n'ai pas écouté tout ce que vous avez dit sur les femmes, les hommes, etc., mais moi qui suis un féministe universaliste et qui considère que les femmes et les hommes sont à égalité totale, je ne regarde pas le sexe...

**M. Fort :**

Nous partageons cette idée, monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

... l'origine ou quoi que ce soit d'autre, quand j'ai un candidat cadre qui se présente devant moi et il se trouve que parmi plusieurs candidats il y avait une seule femme, mais que c'était celle qui répondait le mieux au niveau d'exigence que nous avons pour notre police municipale. Et je peux vous dire que depuis de nombreux mois, je me félicite chaque jour de sa présence. Elle est dans cette salle, il s'agit de Chantal Grisoni et je peux vous dire que je ne regarde pas quel est son sexe ou son genre pour utiliser un mot à la mode quand nous parlons de sécurité publique et personne d'ailleurs ne songe à lui contester sa légitimité chaque jour. Il se trouve que dans les missions très importantes qu'assumait jusqu'ici la police municipale, il y a évidemment des missions opérationnelles et j'ai souhaité que la police municipale soit le plus possible sur la voie publique au contact des citoyens et puis il y a des missions plus prospectives. Parmi elles, il y en a une qui est l'élaboration de tous les documents préparatoires à ce qu'on appelle le CLSPD, le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance que nous réunirons prochainement et qui associe autour du Maire, du procureur de la République, du représentant de l'État généralement le Sous-Préfet ou la Sous-Préfète et de toutes les institutions qui ont de près ou de loin à faire avec la sécurité, qui se réunit dans cette salle et qui évoque les grands sujets de sécurité. C'est un travail préparatoire ainsi que d'autres très importants et nous avons effectivement proposé à la cheffe de la police municipale, cela procédait même de nos échanges, de pouvoir confier à un vacataire la possibilité d'exercer ses missions qui ne sont pas opérationnelles pour que les agents et notamment la cheffe et son adjoint et tous les policiers municipaux se consacrent à l'opérationnel plutôt qu'au prospectif. Et il se trouve que comme vacataire, nous avons effectivement considéré que celui qui connaissait le mieux ces sujets qui n'est autre effectivement que Jean-Luc Civaléro, l'ancien chef de la police municipale, puisse exercer cette mission en civil. Vous l'avez peut-être croisé sur la place de la République cet été, il était en short et en tee-shirt. Et évidemment de façon totalement dissociée de toute mission opérationnelle, mais comme une ressource utile. J'ai eu l'occasion au moment de son départ en retraite de dire tout le bien effectivement que je pensais de lui, même si vous voyez et c'est la force de la République que de ne pas regarder, que de penser en permanence à la permanence de l'exercice du service public. Jean-Luc Civalero a été le chef de la police municipale de plusieurs maires, de trois maires et tous les maires qui se sont succédés ont pu constater ses compétences professionnelles voilà. Donc, aujourd'hui effectivement j'ai décidé de confier une mission de vacation très à la marge sur le périmètre notamment que je viens d'évoquer à Monsieur Civalero et notamment pour que Madame Grisoni puisse prendre la possession pleine et entière de ses hautes missions et de ses hautes

fonctions qu'elle assume avec une excellence que beaucoup de communes nous envient. Oui, vous avez la parole si vous le souhaitez.

**M. Fort :**

Oui, merci. Bon vous avez donné des explications que je peux comprendre, qui sont largement audibles. Néanmoins, il y a certains arguments sur lesquels je ne vous suivrai pas. Néanmoins, je pense que ma question au départ a été mal comprise déjà. D'autre part, je regrette compte tenu de l'importance de ce poste au sein de notre municipalité, de notre commune et par rapport à la population, je regrette que vous n'ayez pas communiqué là-dessus parce que tout le monde connaît très bien Jean-Luc Civalero, tout le monde a constaté le travail qu'il avait fait et permettez-moi au nom de mon groupe de souhaiter bon vent à celle qui va lui succéder, voilà. Il n'y avait pas d'esprit polémique autre que celui-là donc, à partir de là nous prenons acte de ce que vous nous dites.

**Monsieur le Maire :**

Bien alors, je ne vous suis pas tout à fait quand vous dites que nous n'avons pas communiqué parce que nous avons organisé une cérémonie de départ en retraite de Jean-Luc Civalero ici sur le square Barbero, devant le fronton de l'Hôtel de Ville où se pressaient des centaines de citoyens là aussi de toute sensibilité. Nous avons, il me semble assez largement communiqué et dans le prochain magazine municipal évidemment, nous présenterons les quelques éléments justement sur cette politique de sécurité et sur ces changements de responsabilité. Puisque moi aussi, je souhaite prendre acte de ce que vous formulez en disant que vous ne souhaitez pas donner de dimension polémique à cet échange. Je vous demande si vous souhaitez retirer ce terme de discrimination qui à mon avis a dépassé votre esprit, parce que sinon il va figurer au procès-verbal et il me semble que la violence du terme que vous avez employé ne correspond pas à l'esprit que vous avez voulu avoir. Est-ce que vous le retirez ?

**M. Fort :**

Je ne le retire pas. Mais ne perdez pas de vue que c'était une question. Ne dénaturez pas mes propos, s'il vous plaît.

**Monsieur le Maire :**

Ah je ne dénature pas, mais surtout je n'ai pas compris. Je n'ai pas compris de quelle discrimination vous vouliez parler. Mais vous savez que ces propos sont suffisamment graves pour que si vous les maintenez, ils puissent être par des personnes concernées, je ne sais pas qui d'ailleurs, parce que ça n'était pas très clair, ils puissent vous être reprochés. Vous les maintenez !

**M. Fort :**

Je les maintiens

**Monsieur le Maire :**

Bon alors, même si vous êtes largement sorti du sujet, mais ça n'est pas grave puisque ça nous a donné l'occasion d'évoquer des sujets importants, je reviens à la délibération n°13 pour laquelle nous n'avons pas voté. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

XXXXXXXXXX

**DÉLIBÉRATION N°14 - Temps de travail – rémunération des agents communaux amenés à pratiquer une surveillance et un accompagnement nocturne lors des séjours adultes/enfants**

**Monsieur le Maire :**

Délibération n°14 relative au temps de travail et à la rémunération des agents communaux amenés à pratiquer une surveillance et un accompagnement nocturne lors des séjours adultes et enfants et notamment enfants puisque nous avons récupéré la compétence jeunesse et enfance et donc là où, dans le passé c'était délégué, aujourd'hui c'est nous qui allons assurer les séjours jeunesse et qui allons d'ailleurs pouvoir offrir plus de places pour les jeunes trinitaires dans ces séjours. Vous avez la parole madame Bermond.

**Madame Bermond :**

Merci monsieur le Maire. Donc, cette délibération demande au Conseil municipal d'ajouter au règlement intérieur de la collectivité, une disposition spécifique à la rémunération des agents impliqués à la surveillance et à l'accompagnement nocturne lors des séjours adultes/enfants. Cette proposition vise à reconnaître le temps et l'engagement de nos agents dans la surveillance et l'accompagnement nocturne lors de ces séjours, tout en garantissant le respect des garanties minimales du temps de travail. En ajoutant cette disposition au règlement intérieur de la collectivité, nous veillons à la transparence et à l'équité dans le traitement de nos agents, tout en assurant la qualité de nos services. Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la mise en place de cette nouvelle disposition au règlement intérieur de notre collectivité visant à réguler la rémunération des agents communaux qui assurent la surveillance et l'accompagnement nocturne lors des séjours en enfance, jeunesse et seniors. Merci Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Y a-t-il des observations ? Monsieur Razafindralambo vous avez la parole.

**Monsieur Razafindralambo :**

Merci, monsieur le Maire. Juste une petite question. Lors des surveillances nocturnes comprises entre 21h et 7h du matin, est-ce qu'à la suite, il est compris un repos de sécurité ? Merci.

**Monsieur le Maire :**

Evidemment, toutes les dispositions réglementaires seront strictement présentes. Là il s'agit simplement d'évoquer les sujets liés au temps de travail à la rémunération. Mais, évidemment tous les sujets relatifs à l'encadrement et la réglementation seront jalousement surveillés. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité.

**Vote du Conseil :          Pour : 33                  Contre : 0                  Abstention : 0**

XXXXXXXXXXXX

**DÉLIBÉRATION N°15 - Modification statutaire - Actualisation du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°15 concerne une délibération de modification statutaire d'actualisation du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il s'agit et c'est une délibération que devront prendre toutes les communes de la Métropole, il s'agit de localiser le siège de la Métropole jusqu'ici localisé dans l'Hôtel de Ville et métropolitain à Nice, à l'Hôtel de Ville historique de Nice, de le localiser désormais à l'immeuble Connexio qui est le siège d'un certain nombre de services importants de la Métropole et qui donc, deviendra le siège de la Métropole Nice Côte d'Azur. C'est un immeuble qui est situé route de Grenoble, vous l'apercevez à la sortie finale de la voie rapide, immeuble d'une architecture qui se remarque. Bon évidemment, c'est une modification qui est purement statutaire qui vient aussi symboliser la nécessité pour la Métropole eh bien, de parler comme elle le fait pour toutes les communes et finalement dissocier le siège de l'Hôtel de Ville de Nice et le siège de la Métropole comporte une dimension symbolique et pratique que nous vous demandons de bien vouloir approuver. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Dans la délibération métropolitaine du 19 février 2016, il était indiqué qu'installer le siège de la métropole avec celui de la mairie de Nice allait je cite : « accentuer la rationalisation des implantations géographiques dans un souci d'efficience de l'action publique » donc, de mieux travailler de faire des économies. Dans cette délibération, l'argument qui est avancé de délocalisation repose essentiellement sur le symbole que cela va représenter pour les agents qui y travaillent, en somme on va leur faire plaisir. Est-ce que la rationalisation et l'efficience qui étaient annoncées en 2016, ont-elles été mises de côté ? Sachant qu'une partie des agents est mutualisée entre la mairie et la métropole, lesquels sont concernés par ce changement ? Combien cela va-t-il coûter au contribuable métropolitain, sachant qu'il va falloir changer toutes les enveloppes, changer toutes les en-tête, les papiers à en-tête, les tampons encreurs, tous les panneaux, les affiches, la signalétique. Donc, cela a quand même une incidence, merci.

**Monsieur le Maire :**

Bien. Ecoutez les choses évoluent, entre 2016 et 2023 beaucoup d'eau est passée sous les ponts. A l'époque d'ailleurs, vous votiez sans aucune appréhension toutes les délibérations qui concernaient la Métropole puisque vous étiez Adjointe au Maire et vous ne vous posez pas les questions existentielles que vous semblez vous poser. Les choses évoluent. Bon, vous évoquez des dépenses d'enveloppes, etc. J'attire votre attention sur le fait qu'entre 2016 et 2023, évidemment l'enjeu du numérique s'est imposé et qu'énormément, énormément, énormément de documents se sont dématérialisés donc, le coût sachant que les services sont déjà exercés en grande partie dans une partie de ces bâtiments, le coût est probablement assez neutre et la rationalisation de 2016 n'est évidemment pas superposable à une rationalisation de 2023. Et évidemment je pense, vous mesurerez le fait que dans une période comme la nôtre où l'argent public est rare, évidemment cette création d'un siège métropolitain à cet endroit-là, elle procède aussi d'une rationalisation. J'ajoute qu'évidemment cela n'est pas le cas tout à fait aujourd'hui parce que des travaux sont en cours, mais lorsque la voie rapide débouchera directement sur l'autoroute par un tunnel, lorsque comme c'est le cas de plus en plus, un grand nombre des déplacements pourront être effectués avec le tramway. Je ne parle pas seulement des Trinitaires, mais de tous les habitants de la métropole. La localisation du siège de la métropole à Connexio est probablement plus commode pour des démarches administratives et pour des travaux administratifs et pour des agents à proximité immédiate d'une gare multimodale ou s'implantera aussi demain la ligne à grande vitesse, etc., qu'en plein cœur du Vieux-Nice dans ce bâtiment que chacun connaît et que beaucoup d'entre nous affectionnent, mais qui évidemment pas tout à fait calibré pour accueillir tous les services administratifs d'une métropole telle qu'ensemble nous la voyons au service de toutes ces communes et notamment au service de la 5<sup>ème</sup> commune de la métropole hors Nice, qui est notre belle commune de La Trinité. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Alors, comme vous le disiez entre 2016 et 2023, les personnes aussi évoluent et quand on regarde un peu plus près le retour de la Métropole sur le bienfait des communes, on peut aussi se questionner. Donc, vous n'avez pas répondu sur les personnes, les agents qui vont être concernés par ce transfert de siège. Quels services ?

**Monsieur le Maire :**

Mais écoutez ce sont des sujets très administratifs donc, je vous fournirai...

**Madame Escalier :**

Si vous ne savez pas, dites-le, voilà c'est tout.

**Monsieur le Maire :**

... je vous fournirai ces réponses précises par écrit si vous êtes d'accord...

**Madame Escalier :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

... parce que vous vous comprenez encore une fois que dans une collectivité, en tout cas dans un établissement public de coopération intercommunale de la taille de la Métropole, on ne va pas ici dans la salle du Conseil municipal à La Trinité lister quels agents travaillent dans quels bureaux. Bon, mais je vous fournirai évidemment les éléments les plus précis communicables sur ces sujets-là et je demande à notre Directeur général des services communal de se rapprocher de notre Directeur général des services métropolitains pour fournir tous les éléments les plus précis qui pourront être communiqués. S'il n'y a pas d'autres observations, je sou mets au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Alors je dois signaler que des élus ne prendront pas part au vote et notamment, monsieur Poulet et monsieur Bonnafoux qui sont eux même professionnellement agents métropolitains. Donc, je reprends pardon. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :          Pour : 25                      Contre : 0                      Abstention : 6**

*Messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.*

CBBCBCBCBCBC

**DÉLIBÉRATION N°16 - Adhésion de Tourette-du-Château à la Métropole Nice Côte d'Azur**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°16 concerne la demande d'adhésion de la commune de Tourette-du-Château à la Métropole Nice Côte d'Azur. Le Conseil municipal de la petite commune de Tourette-du-Château située dans la belle vallée de l'Estéron, rattachée par l'histoire au pays-niçois et même au Comté de Nice même si c'est une dimension administrative que la République a supprimé, mais la belle commune de Tourette-du-Château dans son Conseil municipal a délibéré pour demander son rattachement à la Métropole Nice Côte d'Azur considérant que ces enjeux de vie quotidienne, ces enjeux structurants et que sur le périmètre des compétences métropolitaines, la voirie, les déchets, le nettoyage eh bien, elle avait intérêt à se rapprocher de la métropole Nice Côte d'Azur. Dès lors, évidemment le Conseil des Maires qui est l'instance première de la Métropole Nice Côte d'Azur auquel évidemment j'appartiens en votre nom, a été consulté puis le Conseil métropolitain et il a été acté favorablement. Mais toutes les communes de la Métropole doivent délibérer pour donner leur avis. Je n'ai pas l'habitude de me soustraire à mes responsabilités contrairement à ce que disait tout à l'heure je ne sais plus qui, jamais vous ne m'entendez dire : « C'est pas nous, c'est la Métropole ». A partir du moment où la commune est membre de la Métropole, où je suis le Maire de La Trinité de la 5<sup>ème</sup> commune hors Nice, de la Métropole et où je suis en votre nom Vice-Président de la Métropole, jamais vous ne m'entendez dire cela et donc de la même manière, je vous donne mon avis qui est favorable à l'adhésion de cette commune pour autant qu'elle procède de la volonté communale, pour autant notamment sur des sujets aussi stratégiques que celui de l'eau et de l'approvisionnement en eau eh bien, l'Estéron affluent important du Var, participe à cette question de la ressource en eau qui est probablement l'un des enjeux majeurs de l'avenir et pendant l'été alors que des communes et même des intercommunalités et même des pays, je parle de Monaco se sont tournés vers la Métropole Nice Côte d'Azur parce que leur approvisionnement en eau n'était pas sécurisé comme le nôtre. Eh bien notamment sur ce sujet, l'intérêt métropolitain, au-delà de l'intérêt communal eh bien, rejoint cette demande d'adhésion et donc, il y a aussi un enjeu de solidarité puisque lorsqu'il y a de nombreuses années a été créée la Métropole Nice Côte d'Azur, on a pu discuter de la pertinence ou pas de cette articulation entre un littoral très urbain et puis un arrière-pays très rural. Il me semble que la plus belle preuve de la pertinence à posteriori de ces décisions qui ont été prises eh bien, cela a été la magnifique solidarité qui s'est manifestée pour la tempête Alex et imaginez un peu si vous connaissez bien nos vallées, comment une commune comme Saint-Dalmas de Selva ou une commune comme Venanson ou une commune voilà, comme toutes les communes de nos vallées, auraient pu se relever de cette dévastation sans la puissance de frappe, si j'ose dire de l'outil métropolitain. Donc, je comprends le Conseil municipal de Tourette-du-Château qui se dit : « Notre intérêt est sans doute de rejoindre la Métropole ». Aussi, il le formule comme cela parce qu'un grand nombre des habitants de Tourette-du-Château par leur vie professionnelle, par leur vie familiale eh bien, se sentent

directement liés au destin de notre Métropole et donc pour ma part, je suis favorable à cette adhésion et je propose au Conseil municipal de manifester notre solidarité à cette commune qui nous la demande et donc, de ne pas la lui refuser. Y a-t-il des observations ? Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Alors, en ce qui concerne le vote de la commune de Tourette-du-Château, si on s'en tient à l'article qui était paru dans Nice-Matin, cela ne s'est pas réellement bien passé comme vous pouvez l'expliquer puisque les habitants du village ont été convoqués le lundi matin pour un Conseil municipal le lundi soir. Alors après, sans entrer dans la libre administration des communes, chaque maire fait le choix qui lui semble le plus adapté pour sa commune et ses concitoyens, néanmoins faut-il que ce choix soit le plus éclairé possible pour les élus et surtout pour les administrés lorsqu'ils sont sollicités pour avis et je crains que parfois cela ne soit pas le cas. Je souhaite juste rappeler que la Métropole c'est plus de 2 milliards de dettes essentiellement en faveur de quelques villes du littoral et qu'une fois les services de l'eau et des déchets mis en place, les villages ne voient plus beaucoup la couleur de l'argent pour leurs propres investissements bien sûr à part, bien entendu, de la rétribution à laquelle ils ont droit puisqu'ils vont désormais s'acquitter de l'impôt métropolitain voté en 2018 de 6,8 %. Donc, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

**Monsieur le Maire :**

Alors, je ne peux pas vous laisser dire cela sans vous répondre parce que si on parle d'investissement métropolitain, je vais d'abord parler comme Vice-Président de la Métropole et ensuite comme Maire de La Trinité. Comme Vice-Président de la Métropole, vous le savez peut-être, ma délégation c'est la prévention des risques majeurs et donc, j'ai eu tout au long de ces trois dernières années à travailler beaucoup dans nos vallées sur les sujets évidemment consécutifs au ravage de la tempête Alex. Aujourd'hui, c'est 200 millions d'euros qui ont été investis par la Métropole Nice Côte d'Azur pour la résilience comme on dit maintenant, des vallées. Dans des communes comme celles que nous citons tout à l'heure, des communes parfois de quelques dizaines, de quelques centaines d'habitants, 200 millions d'euros. 80 millions d'euros qui seront engagés pour la suite des travaux qu'ils restent à faire et donc, reconnaissez que sur des territoires comme celui-ci c'est ce que je disais tout à l'heure, comment auraient pu faire des communes de cette taille pour se relever de cette dévastation sans cet effort d'investissement, de solidarité qui s'est fait dans ce cas-là à l'inverse de ce que vous dites. Quand vous dites : « directement tout l'effort est vers le littoral, etc. », cela s'est fait en sens inverse. Les communes, les plus grosses communes de la Métropole, je pense à Nice mais je pense aussi à Cagnes-sur-Mer, à Saint-Laurent-du-Var qui sont aussi les plus grosses contributrices, ont dû renoncer à des projets par solidarité métropolitaine. Je ne crois pas et on doit à l'honnêteté de dire et là cela ne concerne pas directement notre commune, on doit à l'honnêteté de dire que l'effort métropolitain a été considérable en direction des vallées. Permettez-moi maintenant de parler comme Maire de La Trinité qui est ma première responsabilité et vous vous souvenez combien j'ai pu par le passé regretter que l'effort métropolitain ne soit pas suffisamment dirigé vers La Trinité, sans doute parce que la voix n'était pas suffisamment portée haut par mes prédécesseurs pour défendre l'intérêt de La Trinité. Aujourd'hui, dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement métropolitain, on y reviendra tout à l'heure, notamment pour répondre à vos questions polémiques, c'est près de 4 millions d'euros d'argent métropolitain qui est dirigé vers les projets structurants que nous avons, que nous sommes en train de mettre en œuvre et qui correspondent aux engagements que nous avons pris devant les électeurs et qui ont été analysés par les Conseillers consultatifs de la vie communale que nous évoquions tout à l'heure. Un effort métropolitain en direction de La Trinité historique, historique ! Et je ne compte même pas l'avancée historique parmi toutes, que représente l'arbitrage en faveur de l'arrivée du tramway à La Trinité, que le Président de la Métropole a encore rappelé il y a quelques jours en montrant les visuels que jusqu'à présent nous n'avons pas communiqué parce qu'ils n'étaient pas encore finalisés et où les Trinitaires ont pu voir, ils les ont d'ailleurs largement partagés, j'ai vu sur les réseaux sociaux, comment serait le trajet du tramway, où seraient les trois arrêts trinitaires du tramway, comment on débarrassera les axes de circulation de 18 000 véhicules par jour, ce qui permettra à ceux qui prendront les transports en commun de les prendre et à ceux qui pourront pas les prendre parce qu'ils continueront d'avoir besoin de leur voiture, eh bien de circuler sur des axes libérés. Ce tramway que nous avons tant souhaité que nous avons tant, effectivement que nous avons qualifié si souvent de tramway nommé désir et qu'aujourd'hui, grâce à notre engagement, grâce à l'arbitrage du Président de la Métropole eh bien, nous avons pu, nous le voyons maintenant arriver. A l'époque, je me

souviens, la majorité municipale disait : « Ça sert à rien le tramway » ou « Non, mais on en veut pas » ou « noyer le poisson, noyer le poisson » et aujourd'hui, on voit arriver le projet. Je le dis souvent aux Trinitaires qui commencent à voir cela se concrétiser. A chaque fois que vous passez au pont Garigliano, à chaque fois que les automobilistes dans évidemment des difficultés de circulation qui sont loin d'être réglées d'un claquement de doigt, mais sortent de la pénétrante en descendant et veulent prendre l'autoroute et qui passent devant ce qui était la station du pont Garigliano et qui voient qu'elle a disparu eh bien, ils savent pourquoi elle a disparu, pourquoi on a mis fin à l'occupation très lucrative pour la société Totale pour ne pas la citer. L'occupation très lucrative par la société de ce pont Garigliano pour l'exploitation d'une station-service, pourquoi on y a mis fin ? Pour que le tramway passe et pour qu'il arrive à La Trinité à l'horizon 2026-2028. 2026 pour l'Ariane, 2028 pour La Trinité. 2026 pour Saint-Laurent-du-Var, 2028 pour Cagnes-sur-Mer dans une symétrie de l'effort métropolitain entre l'Est et l'Ouest que ce territoire n'a jamais connu, mesurons-le. Voilà, puisque nous parlons de l'effort métropolitain ce que je voulais évoquer avec vous. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets ce rapport au vote, tout en prenant note que madame Bournot, monsieur Poulet et monsieur Bonnafoux ne prennent pas part au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :      Pour : 24                      Contre : 4                      Abstention : 2**

*Madame Bournot, messieurs Poulet et Bonnafoux intéressés à l'affaire, ne prennent pas part au vote.*

*030303030303*

### **DÉLIBÉRATION N°17 - Opération Rive Gauche tranche 2 - Subvention accordée à Grand Delta Habitat pour l'acquisition en VEFA de 8 LLS sis 2 bd Général de Gaulle**

#### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°17 concerne, madame la Première Adjointe en charge de l'urbanisme puisqu'elle concerne l'opération dénommée rive gauche tranche 2, c'est-à-dire la subvention accordée à Grand Delta habitat pour l'acquisition en VEFA de 8 logements au 2 boulevard Général de Gaulle, dès lors qu'ils seront construits. Vous avez la parole madame la Première Adjointe.

#### ***Madame Nicoletti-Dupuy :***

Merci monsieur le Maire. Donc quelques mots synthétiquement. Conformément à la délibération cadre qui avait été présentée et votée en septembre 2022, qui approuvait le principe d'allouer une subvention de 3 000 € par logement aux bailleurs produisant des logements locatifs sociaux sur le territoire et dans la continuité de la subvention déjà votée en avril 2023 pour le programme rive gauche première tranche, au bénéfice de Grand Delta, un permis a été accordé en juillet et le programme qui est aujourd'hui un programme à taille humaine avec 26 logements, la commune vient subventionner à hauteur de 3 000 € par logement comme précédemment pour 8 logements locatifs sociaux, qui portera donc la somme à 24 000 € pour cette 2<sup>ème</sup> tranche, qui sera sur le site de Descours & Cabaud, ainsi que de la maison du gardien. La répartition des logements locatifs vous a été précisée dans la présente délibération. Les sommes comme les précédentes, viendront en déduction des pénalités SRU auxquelles la commune est soumise. Je vous remercie monsieur le Maire.

#### ***Monsieur le Maire :***

Merci madame la première adjointe. Il y a-t-il des observations ? Madame Martello vous avez la parole.

#### ***Madame Martello :***

Merci. C'est juste une question. Vous parlez de la phase 2, mais nous, il nous semblait que c'était plutôt un nouveau permis qui a été déposé nous semble-t-il le 23 décembre 2022 et accordé en juillet 2023. Donc, c'est une phase 2 ou c'est un nouveau permis. Et ensuite, nous nous étions abstenus pour l'opération précédente donc, nous nous abstiendrons pour celle-ci aussi.

**Monsieur le Maire :**

Donc, je vous confirme que c'est une phase 2 qui fait l'objet d'un deuxième permis puisque le premier permis, c'est l'immeuble que vous voyez en train de se construire qui est situé à la place de l'ancienne station-service. On a déjà eu l'occasion de l'évoquer, la station-service Cornia où nous avons vérifié avec beaucoup d'attention le dépôt de ce premier permis de construire et se dressera là un immeuble de taille raisonnable, de qualité architecturale à laquelle nous avons veillé. Et puis effectivement, l'objectif c'est que juste à côté dans cet édifice que je pense, personne ne regrettera, qu'on appelle la maison du gardien de Descours & Cabaud, c'est-à-dire cet édifice ni fait, ni à faire, recouvert de tags, qui longe le boulevard Général de Gaulle et qui marque d'une certaine façon notre entrée de ville, eh bien effectivement nous souhaitons, conformément d'ailleurs au documents d'urbanisme constants depuis de nombreuses années, que cette zone mute et que puisse se construire là un logement de taille raisonnable avec pas plus du tiers de logement locatif social qu'oblige la loi. Mais évidemment, c'est beaucoup plus confortable et adapté de voir construits ici des immeubles, là où les gens auront facilement accès à tous les modes de déplacement et donc demain le bus, le tramway et puis tout le reste, le vélo aussi pour ceux qui voudront, beaucoup plus adapté de le faire là que de le faire tout en haut des collines, comme voulaient mes prédécesseurs quand ils voulaient tout en haut de La Plana, construire je ne sais pas combien de dizaines de logements sociaux avec 100 % social à l'époque. Vous défendiez, si je me souviens bien, bon heureusement nous avons balayé ces projets néfastes. Mais là nous assumons de vouloir à la fois requalifier et autoriser la construction. Y a-t-il d'autres observations ? Madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Alors, vous nous parlez d'une phase 2. J'ai beau chercher dans les délibérations municipales et métropolitaines, il en est nullement fait état d'une 2<sup>ème</sup> tranche sur ce secteur. On a bien trouvé les informations concernant le projet actuel de 48 logements, mais jamais d'un autre immeuble de 26 donc, il nous semble que c'est un nouveau projet qui sort un peu du chapeau, bref. Comme d'habitude, je vais déplorer le type de logements que vous retenez dans ces nouveaux bâtiments, notamment les Prêts Locatifs Aidés d'Intégration pour les locataires en grande précarité et je dois vous dire que je ne comprends pas cette volonté de modifier la physionomie et la population de La Trinité, comme je ne comprends pas non plus l'absence, le silence, l'absence de réponse de certains de vos colistiers dont les noms illustrent la commune et qui ont fait l'histoire de la commune. Je ne vais pas les citer, ils vont se reconnaître, mais j'ai du mal à comprendre que l'on puisse voter toujours plus de béton, toujours plus de logement. Alors toujours plus de logements sur lesquels nous avons de moins en moins la main, malgré ce que vous pouvez dire. Donc, ils détruisent des bâtiments à l'Est de Nice, ils les logeront ici à La Trinité, les habitants de ces quartiers qui vont détruire.

**Monsieur le Maire :**

C'est faux.

**Madame Escalier :**

Avec l'arrivée prochaine du tram, dont le tracé nous est défavorable que vous le vouliez ou non. Que votre position de valet face à Christian Estrosi, il faut le reconnaître aussi monsieur le Maire, quand même !

**Monsieur le Maire :**

Vous y allez fort !

**Madame Escalier :**

Oui, mais bon, il suffit d'écouter vos allocutions et vos prises de paroles publiques pour voir. Vous en passez de la crème quand même monsieur le Maire sur le Président de la Métropole. Et La Trinité devient doucement, mais sûrement et est en train d'être absorbée par Nice. Donc, cela sera sans nous pour cette fois.

**Monsieur le maire :**

Eh bien, vous vous trompez madame et je pense que les Trinitaires s'en souviendront parce que vous évoquez les rapports avec le Président de la Métropole ; effectivement, j'assume totalement d'être un membre actif de l'exécutif métropolitain quand sans doute modestement et humblement en partie grâce à ma participation, une inflexion majeure du regard qui est porté sur La Trinité existe à l'échelon métropolitain et effectivement,

quand on arbitre sur un investissement métropolitain de 350 millions d'euros, au moment où on est obligé évidemment de regarder les budgets partout mais qu'on maintient l'effort métropolitain pour La Trinité à hauteur de 350 millions d'euros pour le tramway dans un trajet qui est très loin d'être défavorable ou alors vous avez mal vu le projet ou mal compris...

**Madame Escalier :**

Ah non. Non, non.

**Monsieur le Maire :**

... parce que pour moi, quand nous serons à la mairie de La Trinité et que nous pourrons choisir entre faire 2 minutes à pied pour aller au rond-point pour prendre le tramway ou 2 minutes à pied pour aller en face de la boulangerie « la fougasse » pour prendre le tramway ou que ceux qui habitent au nord de la ville, aux chênes-verts auront un arrêt de tramway devant chez eux et que donc, il y aura pour une ville de 10 000 habitants, trois stations de tramway...

**Madame Escalier :**

Ce n'est pas vrai, ce n'est pas trois, vous le savez.

**Monsieur le Maire :**

... je vois mal comment vous considérez que nous puissions être mal servis, pour employer une expression pas très jolie, mais puisque vous avez employé à votre tour une expression pas très jolie, j'y fais écho. Bon, concernant la bétonnisation, mais là, excusez-moi, c'est presque rigolo, je viens de parler d'un bâtiment en béton, dégueulasse. Excusez-moi, s'il vous plaît, je pense que vous êtes la seule à La Trinité parce que ce bâtiment est un bâtiment bétonné, désaffecté, tagué qui est notre entrée de ville. Il va disparaître pour laisser place à un bâtiment avec 2/3 de logements privés. Les Trinitaires et notamment les propriétaires excusez-moi, mais savent que le prix du foncier, le prix du logement à La Trinité, il ne cesse de galoper. Aujourd'hui, on parlait de la phase 1, c'est-à-dire le bâtiment qui est en train de se construire. Les logements, ils sont vendus, les logements libres, les 2/3 de logements privés, ils se sont vendus environ 5 000 € le mètre carré. 5 000 € le mètre carré, je ne dis pas que c'est bien parce que cela dit aussi qu'il est difficile pour les actifs modestes de se loger. Mais du coup cela offre une preuve absolue à l'encontre de ce que vous dites. Vous semblez dire que cela paupérise La Trinité, mais c'est l'inverse, c'est l'inverse. Les gens qui ont acheté ces appartements, les 2/3 de ces appartements, c'est-à-dire les occupants de ces immeubles, sont des gens qui ont les moyens de se payer des appartements à 5 000 € le mètre carré. Donc, ce ne sont pas les hordes que vous semblez craindre, pas du tout madame, pas du tout. Et par contre, les 8 logements locatifs sociaux, les 8 logements locatifs sociaux pour lesquels je vous demande de voter, ce seront des logements qui accueilleront les actifs, des gens comme vous et moi, des gens qui vivent de leur travail, des gens qui payent leurs impôts, des gens comme 80 % de la population de ce département, qui est accessible au logement social. Mais comme élue, vous devriez savoir qui sont les demandeurs de logement social, ce ne sont pas seulement les hordes que vous craignez, ce sont des infirmières, ce sont des aides-soignantes...

**Madame Escalier :**

Ce sont des logements pour les grands précaires, monsieur le Maire, pour les grands précaires !

**Monsieur le Maire :**

... ce sont des policiers, ce sont des employés de l'industrie trinitaire.

**Madame Escalier :**

Grands précaires, ce ne sont pas des salariés.

**Monsieur le Maire :**

... et ce sont toutes sortes de gens qui, compte tenu du prix du logement libre eh bien, demande des logements sociaux et on ne parle pas des hordes, on parle là de 8 logements, de 8 logements qui seront répartis harmonieusement et qui seront les voisins harmonieux, de gens qui auront acheté des appartements qu'ils

auront payé 5 000 € le mètre carré. Il y a un exemple que vous pouvez prendre puisque vous étiez Adjointe à l'époque et que je ne me souviens pas que vous ayez voté contre, vous aviez voté pour. C'est l'immeuble « transparence », qui est juste à côté. C'est les goûts et les couleurs, moi architecturalement, je ne l'adore pas. Mais tous ceux qui y vivent, ils vivent bien parce que quand on passe la façade, à l'intérieur c'est bien pensé, c'est bien construit et tous les ans, quand je vais à la fête des voisins, je vois des gens et je ne sais pas dire qui sont les occupants du logement social ou qui sont ceux qui ont payé leur logement assez cher. A l'époque, c'était pas 5 000 € le mètre carré, c'était moins cher que cela parce que le prix du foncier augmente à La Trinité, sans doute grâce à tout ce que nous faisons ensemble et y compris avec le Conseil consultatif. Et donc, à « transparence » à la fête des voisins, il y a des gens qui mangent la pissaladière, qui boivent un verre de rosé ou un verre d'eau plate et je peux vous dire que ni vous, ni moi, ni quiconque saurait dire qui est un occupant de logement social, qui est un logement privé propriétaire. Personne ne saura, voilà et c'est à ça que nous travaillons, voilà. Et donc, je vous demanderais madame Escalier parce que ça n'est pas honnête intellectuellement, d'arrêter de faire peur aux gens sur le logement social parce que dans cette salle 80 % des gens sont éligibles au logement social. Il y en a peut-être qui habitent dans des logements sociaux sans doute, mais on s'en fiche. Ce que l'on veut nous, c'est pouvoir loger dignement les gens, les actifs, les Trinitaires et surtout, on veut préserver les équilibres sociologiques et urbanistiques de la ville et on y travaille tous les jours d'arrache-pied avec l'Adjointe à l'urbanisme et l'Adjointe au logement, c'est la même et ses prédécesseurs et sachez que nous sommes très vigilants dans toutes les possibilités que nous offre la loi pour que les attributions de logements se fassent dans le respect des équilibres, des besoins et puis surtout dans la capacité qu'a notre Centre Communal d'Action Sociale que nous avons doté d'un pôle logement avec une professionnelle de cela, pour que ces attributions elles soient transparentes, elles soient justes. Mais elle correspondent aussi à des citoyens qui pourront s'insérer, s'intégrer dans la communauté trinitaire, quels que soit les locataires sociaux, les locataires libres ou les propriétaires, voilà.

**Madame Escalier :**

Alors, je pense que lorsque vous arrivez à « transparence », vous avez déjà bien fait le tour de la fête des voisins et que les rosés ont fait peut-être leur effet parce que je peux vous dire que les habitants qui habitent « transparence » savent très bien qui habitent les logements sociaux et qui est propriétaire, d'accord.

**Monsieur le Maire :**

Oui c'est d'ailleurs dans un immeuble, madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Oui vous le savez. Madame Gerardin, s'il vous plait ! S'il vous plait, vous savez !

**Monsieur le Maire :**

C'est dans un immeuble, madame Escalier !

**Madame Escalier :**

Vous le savez et donc, je déplore encore une fois...

**Monsieur le Maire :**

Madame Escalier, j peux vous répondre sur cela et après, je vous laisse continuer.

**Madame Escalier :**

Oui.

**Monsieur le Maire :**

Il s'agit effectivement d'un programme que vous avez validé à l'époque.

**Madame Escalier :**

Comme votre 3<sup>ème</sup> Adjointe. Oui, oui !

**Monsieur le Maire :**

Et nous nous nourrissons...

**Madame Escalier :**

Oui, oui.

**Monsieur le Maire :**

Nous nous nourrissons des expériences passées pour sans cesse progresser et effectivement, ce que nous faisons aujourd'hui à vocation à être mieux que ce que vous avez validé hier.

**Madame Escalier :**

Bien sûr. Donc, en 2020 nous en discussions déjà. C'est le choix des logements sociaux que vous validez à l'intérieur de ces bâtiments. Encore une fois, vous avez le choix de choisir des logements à Prêt Locatif Social ou à Prêt Locatif Intermédiaire et vous faites le choix du Prêt Locatif Aidé d'Intégration qui sont pour les personnes en grande précarité. Donc en grande précarité, ce ne sont pas des gens ni comme vous, ni comme moi, ce sont des gens qui n'ont pour la plupart pas d'emploi, pas de travail, qui sont en situation très délicate, je l'entends. Mais encore une fois, vous aviez le choix de choisir d'autres types de logements.

**Monsieur le Maire :**

Non, alors pour vous répondre de façon précise. Je vous dis que vous devriez savoir comme élue et puisque vous souhaitez évoquer ces sujets. Moi, j'ai toujours considéré, y compris quand j'étais à votre place dans l'opposition, qu'avant de m'exprimer je devais parfaitement connaître le sujet sinon je n'étais pas légitime. Donc, puisque vous allez sur ce terrain, vous devriez bien connaître la loi et vous devriez savoir que la loi nous oblige à imposer dans l'octroi des permis de construire à tout projet de plus de 12 logements, 1/3 de logement social et dans ce tiers de logement social, 1/3 de ce qu'on appelle le PLAI, c'est-à-dire effectivement les logements qui correspondent au plafond de revenus les plus bas c'est-à-dire pas forcément d'extrême précarité, mais parfois tout simplement des familles, voilà. Et je vous demande de regarder les choses factuellement. On parle donc de 8 logements sociaux, 8 divisé par 3 cela ne fait pas un compte rond, mais cela fait moins de 3 et donc, parmi l'ensemble de ces logements, il y en a moins de 3 qui seront des logements attribués à des plafonds de revenus les plus bas. Mais vous savez comment fonctionnent ces calculs. Quand vous êtes deux « smicards », excusez-moi d'être trivial et que vous avez des enfants, assez rapidement vous atteignez ces plafonds-là et donc, il y a dans cette salle des gens qui seront éligibles non seulement aux 8 logements, mais même aux 2 ou 3 logements vous voyez. Donc, ce que je vous demande madame Escalier, parce qu'il faut quand nous sommes dans le débat public ne pas alimenter les peurs, les crispations, etc. et donc être honnête et bien connaître les sujets. Donc, je vous demande avant de souffler sur des braises...

**Madame Escalier :**

Vous vivez dans un monde « bisounours », monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

... mais cela n'est pas digne de l'action publique. Et nous, nous sommes les partisans des droits et des devoirs. Nous sommes des gens responsables, nous sommes des gens soucieux de l'éducation, de la sécurité des équilibres, mais nous refusons et nous même nous combattons ceux qui soufflent sur les braises. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 27**

**Contre : 2**

**Abstention : 4**

03030303030303

## **DÉLIBÉRATION N°18 - Mandat spécial pour représenter La Trinité au congrès des Maires**

### **Monsieur le Maire :**

La délibération n°18, alors est une délibération un peu technique qui concerne le mandat social qu'il convient de donner aux représentants de la commune pour se déplacer au Congrès des Maires. Ah oui, je tiens à préciser que Monsieur Tafer ayant dû nous quitter pour des raisons personnelles, il est représenté et a donné pouvoir à monsieur Junguené. Et donc, nous continuons à délibérer. Donc, la délibération n°18, elle consiste à donner mandat à un représentant du Conseil municipal pour se rendre au Congrès des maires. Alors dans le passé, je me suis laissé dire que voilà, les délégations de plusieurs élus et peut-être d'une façon moyennement encadrée s'y déplaçaient. Dans la volonté de transparence, de justice, de rigueur qui est la nôtre en tous domaines, j'ai souhaité que nous puissions conformément à la loi et la réglementation, délibérer pour donner mandat et prévoir que strictement selon la loi, les frais engagés strictement en lien avec la représentation de la commune au Congrès des Maires puisse être pris en charge. Y a-t-il des observations ? Madame escalier vous avez la parole.

### **Madame Escalier :**

Je pensais juste trouver l'annexe jointe à la délibération avec les barèmes. Cela a été évoqué en commission des finances, mais je pensais trouver voilà, une annexe qui reprenne les barèmes de remboursement pour savoir exactement ce qu'il en est et il nous a été assuré en commission des finances que l' élu que vous allez désigner pour vous représenter, enfin, il n'y aurait qu'une seule personne qui bénéficierait de ces remboursements, voilà.

### **Monsieur le Maire :**

Alors effectivement, je vous confirme cela donc, premièrement si ces barèmes ne figurent pas dans la délibération, je souhaite qu'ils vous soient transmis. Ils sont conformes à une note qui nous a été faite par l'Association des Maires de France, Présidée par mon cher collègue, David Lisnard, le maire de Cannes et donc, qui fixe des règles très précises et donc, c'est à ces règles que nous avons voulu nous soumettre contrairement au passé et par ailleurs, je vous confirme que là aussi contrairement aux délégations plurielles qui ont pu exister dans le passé, il n'y aura qu'une seule personne. Je dois vous dire que je n'ai pas encore arbitré pour savoir si c'est le maire lui-même, c'est-à-dire moi-même qui irait parce que nous avons eu des sollicitations pour l'intérêt de La Trinité où peut-être il faudra que je m'y rende personnellement. Si cela n'est pas le cas, je désignerai un ou une élue de notre majorité évidemment. Mais il n'y aura qu'un seul représentant de la commune. Je vous remercie effectivement de rappeler et puis je vois que vous comprenez pourquoi nous voulons aussi réguler ces choses. Madame Martello, vous souhaitez intervenir peut-être ?

### **Madame Martello :**

Merci. Alors tout d'abord, j'ai une pensée comme ça. Je me demande comment vous arrivez à penser au futur en étant autant accroché au passé, c'est incroyable. Et pour rétablir une vérité que ce soit madame Meynard ou moi, nous avons toujours payé nos titres de transport, etc., quand nous sommes allés au Congrès des Maires à Paris.

### **Monsieur le Maire :**

Mais je ne mettais en cause personne personnellement.

### **Madame Martello :**

Je ne sais pas, vous me regardez.

### **Monsieur le Maire :**

Je ne sais pas pourquoi vous évoquez des noms.

### **Madame Martello :**

Vous me regardez et vous faites des insinuations que je ne peux pas supporter

**Monsieur le Maire :**

Ah non ! Pas du tout. Aucune insinuation.

**Madame Martello :**

Voilà, donc c'est tout, j'ai dit ce que j'avais à dire.

**Monsieur le Maire :**

Simplement comme vous le savez, puisque vous évoquez ces choses-là, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui était sur mon bureau quand je suis arrivé en responsabilité comme Maire, a été une expérience suffisamment traumatique à affronter pour qu'effectivement, nous ayons à cœur que tout soit parfaitement transparent dans les comptes de la commune. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas, je sou mets au voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adoptée à l'unanimité, je vous remercie. Ah pardon, vous vous absteniez excusez-moi.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

XXXXXXXXXX

## **DÉLIBÉRATION N°19 - Création d'un Conseil local en santé mentale**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°19 concerne la création d'un Conseil Local en Santé Mentale et je vais donner la parole à madame l'Adjointe en charge de la santé et des solidarités. Madame Isabelle Depagneux, vous avez la parole.

**Madame Depagneux-Segaud :**

Merci monsieur le Maire. La commune de La Trinité est confrontée à des difficultés concernant la prise en charge des administrés en matière de santé mentale, à la fois dans le cadre de certaines situations d'urgence, mais aussi pour que des personnes qui nécessitent des soins puissent y avoir accès et être accompagnées par les institutions compétentes. Un partenariat avec les acteurs compétents du territoire dans le cadre d'instances spécifiques apparaît pertinent. Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) est un espace de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées. Le CLSM vise également des objectifs opérationnels : mettre en place des actions en direction des publics identifiés comme prioritaires dans le diagnostic ; faciliter la continuité des soins et l'accompagnement social et médico-social et leur coordination, par exemple mise en œuvre d'initiatives destinées à la résolution de situations individuelles complexes. La création de ce Conseil piloté par le CCAS a vocation à rassembler l'ensemble des partenaires du territoire concerné par la santé mentale : élus, professionnels de la psychiatrie de secteur du médico-social et du social, équipes de soins primaires, associations ou représentants d'usagers et d'aidants, bailleurs sociaux, etc., ceci dans la poursuite de ces objectifs. Afin de pouvoir bénéficier d'une telle structure, la collectivité a décidé d'avancer en sollicitant une demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé, l'ARS, concernant le financement d'un poste de coordinateur du CLSM. Tel est l'objet de la délibération.

**Monsieur le Maire :**

Merci beaucoup madame l'Adjointe pour ce travail et cet engagement très important puisque vous l'avez bien dit, il s'agit pour la commune d'être acteur aussi dans ce domaine de la santé mentale, qui parfois croise avec d'autres domaines et notamment celui de la sécurité publique. On sait bien que dans les faits divers qui malheureusement émaillent l'actualité eh bien, il y a souvent de la pathologie psychiatrique insuffisamment prise en charge qui met en danger nos concitoyens et donc, il y a une nécessité de travailler au mieux avec tous les acteurs concernés pour pouvoir prendre en charge les personnes qui ont une pathologie mentale et qui parfois échappent au soins et donc, dans leur intérêt et dans celui de la communauté des citoyens il faut pouvoir être efficace. J'en profite pour informer l'assemblée, d'un arrêté municipal que j'ai pris pour interdire

la consommation d'alcool sur la voie publique et notamment dans notre centre parce que je pense que les Trinitaires ont en tête les attroupements intermittents et répétés qu'on peut constater dans le secteur de la gare ou et même proche de la gendarmerie. J'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de dire aux gendarmes qu'il était quand même difficilement acceptable pour tout le monde de voir des scènes parfois non souhaitées et sentiment d'insécurité aux abords de la gendarmerie. Nous avons en travaillant ensemble avec la gendarmerie identifié qu'un arrêté relatif à l'interdiction de consommation d'alcool sur la voie publique pouvait être efficient. Je l'ai pris il y a quelques jours et d'ores et déjà et je me tourne vers la cheffe de la police municipale qui me l'a confirmé hier, on commence à en voir des effets et j'invite, enfin je profite de ce moment pour inviter les citoyens à chaque fois qu'ils constatent des faits qui leur apparaissent délictuels à appeler notre police municipale quand c'est dans ses temps de présence, du lundi au samedi aux heures ouvrables ; la gendarmerie quand c'est la nuit ou le dimanche pour que les choses soient constatées. Alors parfois, on ne constatera pas de délits, mais il est nécessaire dès lors qu'on constate quelque chose qui s'apparente à une conduite délictuelle de la signaler. C'est une évidence pour tous citoyens, mais cela fait du bien de le rappeler. Et de même puisque nous sommes sur les arrêtés municipaux, je souhaitais vous informer même si cela n'est pas directement lié aux faits dont on parle, j'ai pris un arrêté qui n'existait pas, d'obligation de tenir son chien en laisse et je dis ça notamment parce que nous avons pu constater récemment la morsure d'un citoyen trinitaire par un chien voilà et donc, au-delà même des obligations qui incombent aux propriétaires de chien de ce qu'on appelle de catégorie, les obligations réglementaires, le port de la muselière, la surveillance par un dispositif encadré par un vétérinaire, etc., le simple fait de devoir tenir son chien en laisse dans une ville comme la nôtre, apparaît comme une évidence et peut empêcher un certain nombre de déconvenues. Donc, ce sont deux arrêtés municipaux que j'ai pris voilà, et dont je souhaitais vous informer. En tous les cas, le Conseil Local de Santé Mentale se mettra en place et je vous remercie vraiment madame l'Adjointe d'avoir porté cette initiative et du soutien que nous avons obtenu de l'Agence Régionale de Santé qui va financer la mise en œuvre de ce programme en lien évidemment avec notre CCAS. Madame Escalier.

**Madame Escalier :**

Alors, je voulais vous dire qu'à la lecture du titre de la délibération, j'étais un peu sceptique parce que j'estimais que c'était un champ de compétences qui sortait de celui de la commune, mais après avoir lu la délibération et j'allais vous demander aussi les raisons de cette proposition de délibération, mais vous les avez exprimées donc, nous voterons favorablement à celle-ci.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Pas d'autres observations ? Monsieur Razafindralambo.

**Monsieur Razafindralambo :**

Merci. Nous concernant, nous ne voyons pas l'utilité de créer un nouveau Conseil qui va alourdir les missions du CCAS qui a déjà du mal à joindre les deux bouts, si ce n'est pour récupérer des subventions. Nous estimons que cet argent serait mieux utilisé pour nos hôpitaux en détresse merci.

**Monsieur le Maire :**

Bien. Eh bien, je prends acte que monsieur Razafindralambo a un avis contraire à l'Agence Régionale de Santé, les services de l'État, les services de santé mentale.

**Monsieur Razafindralambo :**

C'est notre groupe. Ce n'est pas que moi personnellement vous savez qu'on parle au nom d'un groupe, merci.

**Monsieur le Maire :**

Et un avis contraire au fait qu'en plus nous soyons financés pour cette mise en œuvre. Mais nous en prenons acte. Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

OB OB OB OB OB OB OB

**Monsieur le Maire :**

Donc, l'ordre du jour est épuisé et nous pas encore tout à fait, puisque nous avons à examiner des questions orales qui nous sont parvenues et donc, je vais demander à celles et ceux comme on dit maintenant, qui les ont écrites de, soit de les résumer, soit de les lire à leur choix. Alors la première question orale a été envoyée par le groupe « La Trinité qui vous ressemble » et donc, a été reçue le lundi 9 octobre par courriel. Madame Martello vous souhaitez la synthétiser ou la lire ?

**Madame Martello :**

Non je vais la lire.

**Monsieur le Maire :**

Vous avez la parole.

**Madame Martello :**

Elle est courte. Il fonctionne le micro là ?

**Monsieur le Maire :**

Oui, oui, on vous entend.

**Madame Martello :**

Alors donc, notre question orale c'est au regard des problèmes que votre projet de mandat, c'est-à-dire la piste cyclable créée dans La Trinité. Notre groupe souhaite connaître quelques points donc, ce que vous comptez faire pour la sécurité des usagers du territoire trinitaire ? Votre pouvoir de police de Maire vous oblige à réagir. Le coût total de la création de la piste cyclable et des aménagement végétalisés, le montant de la participation de la commune, s'il y en a une, car nous n'avons jamais délibéré sur le sujet. Le montant du dépassement lié aux réajustements effectués comme par exemple, lors de la nuit du 29 août 2003, les équipes métropolitaines .. comment ?

**Monsieur Razafindralambo :**

2023.

**Madame Martello :**

Qu'est-ce que j'ai dit ? Pardon 2023, les équipes métropolitaines ont fait une opération de grattage de la chaussée en bas de la route de Laghet et au droit de la zone Fuon Santa ou bien, la création d'espaces de circulation partagée. Tout cela démontre un coût certain sur la dépense publique, mais surtout une incohérence sur les priorités de vos choix en matière de financement de travaux dues à notre territoire des Alpes-Maritimes et surtout, tout cela ne sert pas aux Trinitaires. Nous rappelons que beaucoup de chantiers restent à réaliser suite à la tempête Alex. Cet argent aurait été plus utile dans les vallées, qu'à artificialiser les sols de La Trinité, sans aucun impact pour l'écologie et uniquement pour récupérer des fonds européens et tout cela, sans parler de l'impact très négatif sur l'activité commerciale à La Trinité et les nombreuses remarques des commerçants et des Trinitaires que vous et votre équipe n'écoutez pas. Merci de répondre à ces questions qui relèvent du droit à l'information des élus, merci.

**Monsieur le Maire :**

Donc, je vais essayer de répondre de façon exhaustive à vos questions. Donc, sur la question de la sécurité, on l'a évidemment évoqué assez largement donc, je ne devais pas revenir trop longuement sur les sujets de sécurité que j'ai évoqués. Sur la sécurité à proprement parlé liée à notre projet, c'est justement dans un objectif de fluidité et de sécurité que nous avons procédé aux ajustements, comme nous l'avions prévu dès le départ, des travaux qui ont été lancés. C'est pour cette raison que nous avons décidé de commencer le projet par la partie la plus difficile parce que la plus fréquentée, aux alentours de l'hypermarché et très fréquentée par des non-Trinitaires et donc, ce sont pour ces enjeux de sécurité que nous avons procédé aux ajustements que ce soit des ajustements de files de circulation, que ce soit pour la suppression pure et simple de ce morceau de

piste cyclable peinturluré qui n'était pas dans le projet initial et que nous avons expérimenté, mais qui très rapidement est apparu comme inefficace et que nous avons fait enlever et donc, nous avons revu les axes de circulation. C'est pour cette raison que nous avons créé de nouveaux passages piétons et sécurisé ces passages piétons, notamment par des îlots à proximité de la rue. Du débouché de la rue Antoine Scoffier sur le boulevard Suarez, il y a un passage piéton sécurisé avec un îlot et même si nous avons au moment de la mise en œuvre mis en place un dispositif maximal avec une augmentation des policiers municipaux, une augmentation des ASVP notamment aux entrées et sorties d'école, nous constatons que ces endroits sont sécurisés donc, évidemment en conformité avec le pouvoir de police du Maire que vous évoquez. J'ai à cœur au quotidien avec nos services techniques, avec nos services techniques métropolitains, avec notre police municipale d'observer pour ajuster en permanence. Donc, cela fait le lien avec les ajustements que vous critiquez et c'est pour cela qu'il faut se méfier des injonctions contradictoires. Vous ne pouvez pas à la fois me reprocher une insuffisance sur la sécurité théorique et en même temps, me reprocher des ajustements qui visent à sécuriser. Pour ce qui concerne le montant de la participation communale, je vous rassure c'est très simple c'est 0 €. Donc, effectivement nous n'avons pas délibéré parce qu'en conformité avec ce que j'évoquais tout à l'heure, c'est-à-dire avec l'effort historique métropolitain de près de 4 millions d'euros, eh bien la commune a 0 € à déboursier et d'ailleurs, alors je ne reviens pas sur vos considérations sur la tempête Alex puisque la tempête Alex je l'ai évoqué et j'ai évoqué aussi l'effort métropolitain qui n'est pas de notre compétence, mais qui est métropolitain. Et donc, les 20 millions d'euros, les 200 millions d'euros pardon et les 80 millions d'euros qui arrivent de la Métropole pour la résilience de la tempête Alex. Mais je voudrais finir par un point parce que je vous ai souvent entendu ici, rendre hommage à l'action du département des Alpes-Maritimes et vous aviez raison donc, je voudrais partager avec vous la lettre que j'ai reçue du Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes il y a quelques jours et qui me dit, je vous passe quand même quelques détails : « Monsieur le Maire, par délibération du 18 décembre, l'Assemblée départementale des Alpes-Maritimes a décidé de renforcer sa politique de solidarité territoriale et de mettre en œuvre des outils de contractualisation avec les intercommunalités urbaines et leurs communes centre, instaurant une nouvelle relation pour bâtir le territoire de demain » ; le territoire de demain sur lequel on travaille avec le Conseil Consultatif de la Vie Communale et toutes les femmes et les hommes de bonne volonté ; « et par la présente, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance que sur ma proposition, le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui s'est réuni, a voté, a accordé à la Métropole Nice Côte d'Azur » ; donc, pour notre commune « la subvention de 320 000 € au titre du plan vélo métropolitain, pour la création et la mise en œuvre de notre projet sur un budget total de 3 200 000 € hors taxes » ; celui que j'évoquais qui, TTC ramène aux étiages que nous évoquions. Donc, à chaque fois que je vous entendrai dénigrer ce projet et la piste cyclable et dire que ça ne sert à rien et que c'est nul et que c'est le Maire qui dit, qu'il fait ce qu'il veut, etc. eh bien j'aurai en tête moi, que non seulement le Président de la Métropole, mais le Président du Département et l'État, c'est-à-dire tous les pouvoirs publics soutiennent cet effort que nous faisons pour l'intérêt général, pour l'environnement, pour la sécurité, pour les déplacements, pour les transports et pour le bien-vivre à La Trinité. Il y avait une deuxième question qui, par contre émanait de madame Escalier et de monsieur Ferrandez par courriel du 10 octobre 2023. Madame Escalier vous avez la parole.

**Madame Escalier :**

Est-ce qu'avant de lire notre question orale, je peux vous questionner justement sur le sujet que...

**Monsieur le Maire :**

Faites.

**Madame Escalier :**

... je vous ai adressé il y a quelques jours, un courrier concernant les places PMR juste voilà, vous alerter qu'il en manque et que beaucoup de personnes se retrouvent en difficulté, notamment avec la piste cyclable parce que les places ont été supprimées et l'autre point, c'est la modification du sens de circulation de l'avenue du Château. Beaucoup de véhicules continuent à la prendre dans le mauvais sens enfin voilà, maintenant que c'est en sens unique.

**Monsieur le Maire :**

Alors sur ces deux points, j'avais prévu de vous y répondre en vous donnant la parole pour votre autre question orale. Pour ce qui concerne les places PMR, elles ne diminuent pas au contraire on en a créées. Mais effectivement, il y a des endroits et notamment, on a identifié une forme de difficulté au bas du boulevard Suarez devant les arcades de l'immeuble du rond-point, là où se trouve la Caisse d'Épargne, là où il y a une coiffeuse, etc., sur la question du stationnement. Bon, on a échangé avec les commerçants et tous les acteurs de cette zone-là. Pour ce qui concerne le coiffeur, évidemment les clients d'un coiffeur généralement, ils restent plus d'une demi-heure et donc, les arrêts minute qui existaient auparavant n'étaient de toutes les façons pas pertinents et pas faits pour le coiffeur et par contre, les clients du coiffeur disposent d'un immense parking juste devant, aux Gerles, avec des emplacements bleus où on peut stationner jusqu'à 1h30 gratuitement avec un disque et plus de 1h30 et jusqu'à 24h00, si on est Trinitaire et qu'on a une vignette bon. Et puis par ailleurs, il y a aussi des arrêts minute que nous avons créés qui sont tous en bas du boulevard Général de Gaulle devant pour ne pas le citer, le Crédit agricole notamment et où quand vous êtes garés à ces arrêts minute, vous êtes à quelques mètres et quelques pas, si vous êtes à peu près valides, du coiffeur, de la Caisse d'épargne, etc. Alors c'est vrai qu'il y a un usage qui était l'accès au distributeur d'argent de la Caisse d'Épargne, là aussi pour ne pas la citer et où l'usage faisait que les gens se mettaient sur l'arrêt minute pour le distributeur et c'est vrai que quand on n'est absolument pas valide, effectivement c'est un peu difficile de se voir tout de suite déposer là. On va regarder et affiner à cet endroit-là c'est un peu difficile de mettre un dépose-minute, mais je crois que notre police municipale qui est sévère mais juste, ne viendra pas verbaliser quelqu'un qui manifestement dans une situation de mobilité réduite retarderait à peine le trafic parce que sa maman ou son fiston viendrait lui ouvrir la porte et l'aider à se déplacer pour aller retirer de l'argent, bon. Donc, je rentre dans ces détails pour vous dire qu'y compris sur ces détails, on essaie d'être le plus précis possible. Sur votre question concernant le sens de circulation de l'avenue du Château, je reviens à ce que je disais en début de séance, nous avons prévu en fin de mois, une réunion de quartier où nous ferons des propositions aux habitants et qui seront publiques évidemment, sur des modifications un peu à la marge du sens de circulation, non seulement par rapport à ce qui existe, mais surtout par rapport à ce qui existait dans le passé pour prendre en compte les nombreuses remarques qui nous ont été faites par les habitants, notamment de ce quartier et par tous les Trinitaires. Certains habitent là depuis des décennies, voire des générations et il y a des ajustements qui je pense peuvent faire consensus et sur lesquels nous travaillons. Et puis, je vous laisse évoquer donc, votre question orale.

**Madame Escalier :**

Alors, il y a quelques jours un pylône support d'une future antenne 5G a été installé sur les hauteurs de notre commune en limite de la copropriété « les Terres du Collet » sur une parcelle certes privée, mais relevant du domaine public autoroutier. A plusieurs reprises vous avez été sollicité à ce sujet par nos soins, mais également par les riverains et vous vous étiez engagé à initier un dialogue avec la société d'exploitation d'autoroute Vinci, Vinci qui semble un peu faire ce qu'elle veut sur notre territoire. Nous nous étonnons du peu d'intérêt, monsieur le Maire que vous portez à ce sujet important qui relève de la santé publique et de l'environnement. Alors sans être scientifique, il est difficile de ne pas tenir compte des différentes études qui parlent des préoccupations médicales potentielles provoquées par les ondes électromagnétiques et les autres rayonnements. La santé des Trinitaires est importante et le principe de précaution doit s'appliquer sur l'implantation de ces antennes. Il y a 50 ans, on nous disait que le diesel c'était formidable et que cela allait changer la vie des Français. On sait aujourd'hui l'impact que cela a pu avoir et les dégâts que cela a pu provoquer. Avec les murs antibruit monsieur le Maire, cela fait deux sujets sur lesquels vous êtes peu actif en direction des Trinitaires qui habitent dans ce secteur. Alors en tant que Vice-Président en charge des risques majeurs qui ne sont pas tous que naturels, mais industriels et ici technologiques, nous vous demandons de prendre vos responsabilités, d'intervenir rapidement sur ce dossier et donc, notre question c'est : Pourriez-vous nous indiquer à l'heure actuelle, les démarches concrètes que vous avez entreprises pour préserver leur bien-vivre ?

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie. Alors là aussi, nos responsabilités nous les prenons. Sur ces sujets, l'état de connaissance progresse et les réalités d'il y a quelques années ne sont pas forcément celles d'aujourd'hui. Si je vous dis cela c'est parce qu'il y a de nombreuses années, je me suis battu avec des habitants, à l'époque où je crois d'ailleurs

que vous étiez dans la majorité et cela ne vous émouvait pas plus que cela, je ne vous ai pas vu à nos côtés contre justement par exemple, des implantations un peu sauvages d'antennes chez des particuliers à une époque où le niveau de connaissance que nous avons sur l'impact éventuel des ondes électromagnétiques n'était pas celui que nous avons aujourd'hui. Et à l'époque, nous avons avec un collectif d'habitants fait renoncer un grand opérateur de téléphonie mobile à l'implantation d'une antenne sur un particulier qui se trouvait habiter juste à côté d'un exploitant agricole qui élevait des poules et vendait ses œufs sur le marché de Saleya. Nous avons obtenu gain de cause. Bon à cette époque- là, je ne me souviens pas de vous avoir vu à nos côtés. Dans le sujet que vous évoquez, il y a la forme et le fond. Sur la forme, c'est un sujet comme toujours d'urbanisme et donc de droit et donc, quand un opérateur-là en l'occurrence pas sur un terrain de particulier mais sur un terrain du domaine public autoroutier, c'est-à-dire qu'il est exploité par la société Vinci, un opérateur dépose une demande d'implantation d'une antenne 5G pour pouvoir développer l'accès à cette technologie pour l'ensemble des concitoyens ; nous devons instruire ce permis comme tout permis de construire ou comme toute autorisation de travaux selon les aspects réglementaires qu'offre le PLU Métropolitain. Il se trouve que dans cette zone située à 30 mètres de la première habitation, le PLU Métropolitain autorisait cette implantation. Nous avons quand même voulu interroger très précisément de notre côté, les services juridiques et des éléments scientifiques pour vérifier si nous étions fondés à refuser par exemple ce permis. Il nous a été avancé par des autorités indépendantes et même par des conseils indépendants que, premièrement, c'est ce que je viens de dire, l'antenne était située à plus de 30 mètres de la première habitation et que deuxièmement, et cela le médecin que je suis ne le contredira pas, l'Académie de médecine a rendu il y a quelques années postérieurement à l'événement que j'indiquais tout à l'heure, un rapport sur l'impact des ondes électromagnétiques qui depuis n'a été infirmé par aucune étude scientifique et il y en a de nombreuses, concluant à l'innocuité de ces ondes pour autant qu'elles respectent les niveaux requis par la loi et les distances. Dès lors sur la forme, malheureusement nous n'étions pas fondés à refuser cette autorisation donc, il y a la forme et le fond. Sur le fond, l'enjeu fondamental c'est effectivement que dès lors que des nuisances sont objectives, nous avons la responsabilité de nous battre pour les empêcher et vous avez évoqué un autre sujet qui me tient à cœur depuis longtemps et certains dans cette salle ont partagé avec moi ces combats, c'est celui du bruit dans l'environnement et de l'impact en terme de nuisance sonore de l'autoroute sur des habitations trinitaires dans notre commune, qui est sans doute proportionnellement la plus traversée par l'autoroute A8 de tout le département. Malheureusement dans le précédent PPBE à l'époque où vous étiez dans la majorité, il n'y a pas eu la possibilité de faire reconnaître des points noirs du bruit, c'est comme ça qu'on dit, à La Trinité, notamment parce que les seuils ont été modifiés, notamment par l'analyse cruelle s'il en est, et cynique qui est de considérer que les gens qui habitent à côté de l'autoroute, s'ils se sont mis à y habiter postérieurement à la construction de l'autoroute, eh bien c'est tant pis pour eux. Donc ça, ce sont des sujets qui ne sont pas acceptables et qui effectivement sont opposés par le concessionnaire qui est la société Vinci autoroute et Escota, mais qui sont opposés par cette société concessionnaire de l'État et conforté par l'État. Il se trouve que nous sommes actuellement en processus de révision du PPBE, le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement et qu'effectivement, j'ai demandé à ce que nous puissions travailler activement pour essayer de nous glisser dans toutes possibilités qui seraient offertes par la loi pour faire revoir ces sujet à la hausse pour la protection des Trinitaires. Je ne dis pas que c'est facile et qu'on y arrivera. Vous savez je crois que nous n'avons pas peur d'aller dans les combats pot de terre contre pot de fer, quand ils s'imposent à nous et que nous n'avons pas eu peur de faire gagner la commune de La Trinité contre le Gouvernement de la République sur un sujet comme le sujet fiscal, qu'on a eu l'occasion souvent d'aborder. Et donc, s'il faut nous battre par les voies juridiques sur des sujets rationnels où nous avons des chances de gagner, nous le ferons. Mais nous allons regarder tout cela rationnellement et en tous les cas, nous allons travailler attentivement. Mais comme je n'ai pas l'habitude de promettre des choses que je ne suis pas sûr de pouvoir tenir, je ne sais pas si nous arriverons raisonnablement à obtenir une inflexion et notamment quelque chose que le bon sens se semble imposer, c'est-à-dire des murs antibruit. Bon, je ne sais pas si nous y arriverons à court terme. En tous les cas instinctivement comme citoyen, comme élu, comme résident trinitaire, j'y suis comme vous sans doute favorable. Voilà.

**Madame Escalier :**

Sur l'antenne, la parcelle était plus grande. Ils auraient pu faire un autre choix. La positionner 30 mètres à côté de la première maison. C'est bien 30 mètres. La parcelle est beaucoup plus grande.

**Monsieur le Maire :**  
On a eu cet échange-là.

**Madame Escaller :**  
Ils auraient pu la mettre plus basse.

**Monsieur le Maire :**  
On a eu cet échange-là, il est apparu que techniquement c'était l'endroit où l'impact était le moins grand et où encore une fois, nous avons obtenu des garanties d'innocuité sur la base d'éléments rationnels .....

**Madame Escaller :**  
Oui, aujourd'hui. Dans 50 ans, peut-être qu'on l'aura. Principe de précaution, monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**  
Que je ne peux... Non, mais vous savez... bon, on ne va pas rentrer sur un débat scientifique aujourd'hui ou demain. Vous savez quand on est sur des études scientifiques et surtout quand on parle d'ondes électromagnétiques sur lesquelles on a un recul important, si des études concordantes et un rapport de l'Académie de médecine qui collecte, vous savez l'Académie de médecine elle ne s'exprime pas à tort et à travers, quand elle s'exprime c'est qu'elle a collecté un nombre de données scientifiques opposables, indépendantes, convergentes qui lui permettent d'affirmer cela et qui permettent ensuite à des décisions et notamment une décision du Conseil d'État récente de 2020, de nous donner des éléments rassurants. Alors parfois, il peut y avoir aussi des enjeux paysagers, mais à cet endroit-là, compte tenu du fait quand même que l'antenne est positionnée au bord de l'autoroute et à distance des habitations, nous avons considéré après conseil juridique que nous n'étions pas fondés à aller à la bataille juridique contre cette implantation ; bataille juridique qui aurait coûté à la commune et qui nous aurait selon l'avis de tous nos conseils fait condamner, voilà. Mais nous aurons l'occasion, et si vous le souhaitez, de revenir sur les sujets, notamment du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement qui nous tiennent particulièrement à cœur et sur lesquels tous les citoyens et j'en connais et certains sont Conseillers municipaux aujourd'hui, sont mobilisés et sont compétents.

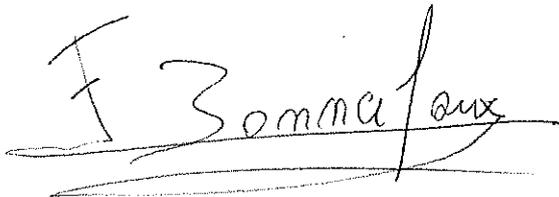
Je vous remercie. Je crois que nous avons épuisé l'ordre du jour. Je m'excuse auprès de nos concitoyens en tout cas, je les remercie de nous avoir écouté, d'avoir participé jusqu'au bout et donc, je souhaite à tous une bonne soirée et vous dis à bientôt. Bonne soirée.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 21h25

\*\*\*\*\*

Fabien Bonnafoux,  
Secrétaire de séance.



Ladislav ROLSKI,  
Le Maire.

